



N° 1082 04 06 - GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2023

RAPPORT FINANCIER 2023

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST - 31 DÉCEMBRE 2023

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



Groupama
GRAND EST

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration	3
1.2 Membres du Comité de Direction.....	4
1.3 Commissaires aux Comptes	5

2. RAPPORT DE GESTION

2. Rapport de Gestion 2023	7
----------------------------------	---

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2023.....	36
-------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2023.....	81
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2023.....	89
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes 2023.....	93

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2024

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2024.....	98
---	----

6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information.....	110
---	-----

1- INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration

Situation au 21/06/2024

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2021	2027
VICE-PRESIDENTS		
Madame Sophie BOILLIN	2021	2027
Madame Marie FISCHER	2019	2025
Monsieur Jean-Louis STEMART	2021	2027
Monsieur Philippe THIEBAUT	2021	2027
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Patrick BOTTIN	2019	2025
Monsieur Philippe DELAIRE	2023	2029
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2021	2027
Monsieur Jean-Pierre GROS	2021	2027
Monsieur Dominique LUX	2023	2029
Monsieur Jérôme MATHIEU	2023	2029
Monsieur Christophe MONIOT	2024	2025
Monsieur Gilles THEILMANN	2019	2025
Monsieur Pascal WITTMANN	2019	2025
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2021	2027
Madame Marie-Noëlle BRAICHOTTE	2023	2029
Madame Marie-Pierre CATTET	2023	2029
Monsieur Thierry MALESIEUX	2023	2029
Madame Aline MENONVILLE	2021	2027
Madame Lucette MICHEL	2023	2029
Madame Nathalie MINOT	2023	2029
Madame Géraldine MORQUE	2019	2025
Madame Sophie OSTE	2019	2025
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2019	2025
Madame Corinne SAPIN	2021	2027
Madame Sari VARNEY	2021	2027
Monsieur Thierry WOLF	2023	2029
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Madame Francine BACHER	2024	2027
Madame Fanny WURTZ	2021	2027

1.2 Membres du Comité de Direction

Situation au 01/07/2024

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Benoît DOUXAMI	Directeur Général
Monsieur Emmanuel DALBARADE	Directeur Général Adjoint - Finances, Audit, Conformité, Pilotage et Informatique
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Général Adjoint - Développement et Opérations

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Relations Clients
Monsieur Jean-Jacques DESPRES	Directeur Ressources Humaines et Communication
Monsieur Jean-Marc GIRAUDET	Directeur Pilotage
Monsieur Laurent GUYON	Directeur Développement
Madame Thérèse LEVANTI	Directeur Indemnisation
Monsieur Christophe LEZZERI	Directeur Entreprises, Collectivités
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général, Juridique et RSE
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Risques Conformité et Contrôle Interne
Monsieur Paul TRIEBEL	Responsable Systèmes d'Informations

1.3 Commissaires aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit
Exco Socodec

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

2- RAPPORT DE GESTION 2023



N° 1082 04 06 - GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2023

- CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 -

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST - 31 DÉCEMBRE 2023

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



Groupama
GRAND EST

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 avril 2024

RAPPORT DE GESTION sur les opérations de l'exercice 2023 Clos le 31 DÉCEMBRE 2023

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1 - FORMATION DU RESULTAT

Même si, en fin d'année 2023, en Europe, les tensions sur l'énergie tendent à s'estomper et que l'inflation commence à baisser graduellement, le niveau des taux d'intérêts pèse toujours sur l'investissement et la dépense à crédit dans un contexte de poursuite de situation de guerre en Ukraine et au Moyen Orient. En France, les mesures prises par l'Etat sur les limitations des prix (dont le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie) ont permis de réguler l'inflation ; selon l'INSEE, les prix à la consommation en France augmentent de 16 % depuis 2019 contre + 19 % en zone euro et + 22 % au Royaume Uni. La croissance 2023 du PIB reste faible : elle devrait être de + 0,8 % (contre + 2,5 % en 2022).

Au niveau de l'entreprise, l'année 2023, comme en 2022, est marquée par un niveau élevé de turn-over avec plus d'une centaine de postes vacants en moyenne sur l'année. Cette situation, dans un contexte économique compliqué et tarifaire inédit, a pesé sur la qualité de la relation avec nos sociétaires et sur le développement de la Caisse.

Après une année 2022 qui avait vu la signature de plusieurs accords d'entreprises structurants (temps de travail, télétravail, ...), a été signé en 2023 un avenant sur l'accord d'intéressement 2021-2023 tenant compte de conditions économiques plus difficiles qu'initialement prévues dans l'accord initial. Dans le contexte d'inflation encore élevée, les négociations annuelles obligatoires, au titre de l'année 2024, s'articulent cette année encore sur une augmentation générale de 3 % avec un minimum de 1000 €

bruts et le maintien d'une enveloppe individuelle de 1,2 % permettant le soutien du pouvoir d'achat et favorisant la reconnaissance de l'engagement de tous les collaborateurs.

Indicateur phare de la stratégie de Groupama Grand Est (GGE), le ratio de clients particuliers très satisfaits 2023 baisse, pour la première fois depuis 2012, de 1 point pour s'établir à 38 %. L'indice net de recommandation (INR) baisse également. Cette baisse est conséquente, car l'INR chute de 8 points pour atteindre les 32 %. C'était notre niveau en 2020. Cette régression s'explique en partie par un effet tarif qui nous a desservi cette année et également par nos canaux de communication à distance (téléphone et mail) qui doivent encore progresser pour être à la hauteur des attentes de nos sociétaires. GGE conserve son avantage sur le traitement des sinistres et reste sur la première marche du podium des Caisses Régionales (+ 5 points par rapport à la moyenne).

Ces résultats, en régression cette année, nous éloignent des scores de satisfaction (TS et INR) de nos principaux concurrents. En effet, le marché connaît une progression constante sur la satisfaction client. Les enquêtes sur les marchés professionnels continuent leurs baisses depuis 2 ans.

Tout d'abord, l'enquête ACPS de juin 2023 a perdu 1 point sur les très satisfaits et 4 points sur l'INR. Les principaux items en baisse sont le bon suivi des contrats et les canaux de communication téléphone et mails (situation identique au marché des particuliers).

L'enquête de novembre 2023 sur le marché agricole enregistre une nouvelle baisse de l'INR (- 1 point). Cette baisse est visible sur presque toutes les Caisses Régionales. Nous avons repris quelques points de satisfaction sur certains items mais ceux-ci ne compensent pas la perte enregistrée sur les deux dernières années. Un plan d'actions national devait intervenir en 2023 pour enrayer cette baisse, celui-ci a pris du retard et devrait commencer à apporter des solutions courant 2024.

En 2023, le développement commercial de la Caisse Régionale recule de 1 289 K€ et reste négatif à - 5 518 K€, fortement impacté par la hausse des résiliations sur les métiers de masse et professionnels, compensé par la croissance de la multi risques climatiques et malgré une hausse des affaires nouvelles. Dans ce contexte, le nombre de sociétaires s'établit à 390 975 en recul de 1 050 par rapport à fin 2022 ; en 2022, le nombre de sociétaire avait augmenté de 1 850.

Le solde du marché des particuliers reste négatif à - 5 909 K€ en recul de 3 234 K€ par rapport à 2022, pénalisé par la forte hausse des résiliations de 4 106 K€. La croissance du solde en prévoyance et en garantie des accidents de la vie (+ 210 K€ chacun) ne compense pas le recul des soldes habitation (- 1 506 K€), santé (- 1 111 K€) et automobile de tourisme (- 919 K€). Le solde du marché ACPS recule aussi de 1 584 K€ et devient très légèrement négatif à - 35 K€, impacté par un recul en construction (- 441 K€) et en assurance collective (- 617 K€). Le solde du marché agricole progresse fortement de 4 671 K€ et s'établit à 5 876 K€ du fait de la croissance du portefeuille en multi risques climatiques de 6 343 K€ (dont Prairies pour 1 500 K€). Le total du solde de la Direction Développement reste proche du niveau 2022 (- 69 K€ contre + 78 K€ en 2022).

Le solde du marché des collectivités recule de 1 676 K€ avec la non-reconduction en fin d'année d'une part importante du portefeuille en appel d'offres et devient négatif à - 538 K€. Le solde du marché des grands comptes reste positif à 128 K€ en recul de 257 K€ par rapport à 2022. Le solde du marché entreprises reste négatif à - 1 680 K€ (en recul de 954 K€) avec une activité négative tant en flottes qu'en dommages. Le total du solde de la Direction Entreprises et Collectivités est de - 2 089 K€.

Le solde du marché courtage reste négatif en 2023 à - 3 374 K€ mais en hausse de 1 738 K€ par rapport à 2022, porté par le développement en assurances du personnel communal (+ 1 627 K€). Le solde flottes reste négatif à - 2 454 K€ (contre - 3 474 K€ en 2022 marquée par la résiliation du contrat SCOPELEC pour 1 728 K€).

Concernant les métiers de masse, seul le métier garanties accidents de la vie (GAV) progresse (+ 225 K€) et garde un solde de développement positif en valeur (+ 1 159 K€) ainsi qu'en nombre (+ 6 100 GAV). Les autres métiers reculent de façon significative. Ainsi le solde automobile de tourisme recule de 882 K€ (malgré des affaires nouvelles en progression de 1 062 K€) et s'établit à - 1 650 K€ ; le solde en nombre recule aussi de plus de 2 000 véhicules et devient légèrement négatif (- 200). Le métier habitation, malgré également des affaires nouvelles en croissance de 484 K€, recule de 1 739 K€ ; le solde 2023 est de - 2 304 K€. Comme en automobile de tourisme, le solde en nombre recule fortement (- 2 960 habitations) et passe en négatif (- 1 040 habitations). Le solde 2023 du métier santé individuelle se dégrade également de 1 306 K€ et reste négatif à - 1 458 K€. Toutefois, nous conservons, malgré un recul de 830 contrats santé, un solde positif en nombre (+ 600 contrats).

Concernant la gamme produit, les évolutions les plus marquantes concernent toujours le métier récoltes avec la poursuite des travaux de refonte de la multi risques climatique (ajustements des offres et actualisation des tarifs) et le lancement de l'offre Prairies. GGE a indemnisé, pour le compte de l'état, la part de sinistre relative à l'intervention du Fonds de Solidarité Nationale pour 1 351 K€.

Sur les activités où GGE intervient comme distributeur, le total des rémunérations progressent de 270 K€ par rapport à 2022 mais restent en retrait par rapport au budget de 1 805 K€ (dont 761 K€ sur l'activité bancaire et 569 K€ sur le produit Expertisimo).

Le chiffre d'affaires vie individuelle s'établit à 117 403 K€ en recul de 3,9 % par rapport à 2022 du fait de la poursuite de la baisse de l'épargne individuelle (- 8,5 %) compensée en partie par la poursuite de la forte croissance (+ 21 %) sur la retraite. La croissance de la prévoyance reste supérieure à 5 % (+ 6,4 %). Malgré cette baisse de chiffre d'affaires, les rémunérations vie individuelles progressent de 275 K€ et atteignent 14 921 K€. L'activité bancaire qui se concentre sur la vente de crédits est fortement pénalisée par la hausse des taux et le contexte de la cession d'Orange Bank : la production nouvelle 2023 recule de 37 % entraînant une forte baisse de la rémunération (366 K€ contre 986 K€ en 2022 et 1 271 K€ en 2021). L'activité Expertisimo est également très pénalisée par la remontée brutale des taux d'emprunts immobiliers ; le nombre de réservations brutes tombe à 58 contre 112 réservations en 2022 (et 132 en 2021).

Les activités sur les ventes de services progressent fortement sur 2023 sur le volet télésurveillance des biens (Box Habitat) avec un nombre d'affaires nouvelles en progression de 37 % (2 116 affaires nouvelles contre 1 543 en 2022) ; l'activité reste à un niveau important sur le volet services à la personne mais en léger recul (547 affaires nouvelles contre 586 en 2022).

Dans la continuité de 2022, année la plus chaude que la France ait connue depuis le début du XX^e siècle, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes sur notre territoire. Avec une température moyenne de 14,4°C, l'anomalie thermique sur l'ensemble de l'année atteint + 1,4°C (par rapport aux normales 1991–2020). Dans ce contexte, nous avons pour 2023 provisionné, en l'attente des reconnaissances d'états de catastrophes naturelles, une charge de 8 750 K€ au titre de la sécheresse sur les bâtiments. A noter que la charge initialement provisionnée au titre de l'exercice 2022 s'est avérée insuffisante ; la charge prévisionnelle de l'année 2022 est désormais de 18 357 K€ contre 12 375 K€ vue fin 2022. Même si la Caisse a été épargnée par les tempêtes de fin d'année (Ciaran et Domingos) et sans connaître l'ampleur de la sinistralité 2022, la charge tempête 2023 reste à un niveau très élevé (21 781 K€ soit le deuxième plus haut sur le périodes 2013-2023). En revanche, la charge du métier récoltes recule nettement en 2023 et s'établit à 15 929 K€ ; combinée à la hausse des cotisations, le ratio S/C passe en dessous de 50 %.

La sinistralité excédentaire reste également à un niveau très élevé avec l'enregistrement de six sinistres excédentaires pour un total de 49 290 K€ dont un sinistre auto corporel de 27 388 K€ ; en 2022, nous avions enregistré neufs sinistres excédentaires pour un total de 62 870 K€.

Le ratio sinistres sur cotisations (S/C) de l'exercice s'établit à 73,2 % en amélioration de 10,1 points par rapport à 2022 et en dégradation de 5,3 points par rapport à 2021. Il est à noter que le ratio santé a stoppé sa dégradation en s'améliorant de 0,4 point par rapport à 2022. Malgré cela, depuis 2019, le ratio S/C santé a augmenté de 5 points.

Le solde de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles (GMA) (y compris rétrocessions) représente une charge de 62 559 K€ en hausse de 54 888 K€ par rapport à 2022 mais inférieure à 2021 (charge de 76 345 K€) en lien avec la forte hausse des cessions de sinistres climatiques et excédentaires.

La marge technique après réassurance s'établit à 163 226 K€ (soit 22,7 % des cotisations acquises en amélioration de 3,2 points par rapport à 2022 et identique à 2021).

Conformément au budget, les frais généraux 2023 augmentent de 17 424 M€ et s'établissent à 159 685 K€ ; le ratio de frais généraux se dégradant certes de 0,9 point à 22,2 % mais proche de 2021 (22,0 %) et inférieur à 2020 (23,5 %). Le sous-total des frais engagés est en hausse de 7,5 % par rapport à 2022 (soit + 12 482 K€) dont 5,7 % du fait de la hausse des salaires (yc prime variable des commerciaux), 1,1 % du fait de la hausse de la facture informatique et 0,5 % d'impact de l'inflation sur les coûts de nos locaux (chauffage, électricité, ...). Contrairement à 2022, nous ne bénéficiions pas de l'impact de la remontée des taux sur le poste de frais relatif à nos engagements sociaux dont la charge baissait de 3 791 K€ en 2022 ; en 2023, ceux-ci augmentent de 192 K€ soit un écart de 3 983 K€ par rapport à 2022. Contrairement à 2022, le résultat de l'entreprise permet de distribuer un intérêsement significatif aux collaborateurs de GGE pour un montant de 2 992 K€ ; yc abondement et charges, la charge 2023 est de 4 255 K€ en hausse de 3 034 K€ par rapport à 2022.

Le contrôle fiscal portant sur les années 2020 et 2021 a pris fin en 2023 et se solde par des régularisations et rectifications à hauteur de 1 013 K€.

Les produits financiers s'élèvent à 22 839 K€ en 2023 en forte hausse de 6 785 K€ par rapport à 2022 (soit + 42 %) ; les réinvestissements faits par la Caisse Régionale ont tiré profit de la remontée des taux.

Le résultat après impôt s'établit à + 23 787 K€ en hausse de 19 574 K€ par rapport à 2022.

1.1 - COTISATIONS

Les cotisations totales sur l'exercice en cours, y compris les acceptations de GMA, atteignent 735 306 K€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 718 135 K€ contre 666 994 K€ en 2022, soit une progression de + 7,7 % (contre + 3,4 % en 2022).

Les principales évolutions du chiffre d'affaires direct exercice pur (712 936 K€) concernent les risques suivants :

Risques automobiles :

Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'automobile de tourisme, les tracteurs matériels agricoles (TMA), les flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires est de 196 323 K€ contre 188 337 K€ en 2022, affichant une croissance de 4,2 % (contre 2,9 % l'année dernière).

En automobile de tourisme, la croissance du chiffre d'affaires est de 4,4 % dont un alimenter tarifaire de 6,8 %. Le niveau de ce dernier explique en grande partie la hausse du nombre de résiliations (+ 1 973 dont la quasi-totalité pour reprise par la concurrence). Dans le même temps, le nombre d'affaires nouvelles étant resté stable, le solde en nombre passe en négatif à - 200 véhicules (contre + 1 870 véhicules en 2022). Le solde en valeur recule lui aussi ; celui-ci s'établit à - 1 650 K€ contre - 768 K€ en 2022.

A fin décembre 2023, hors contrats flottes, 307 600 véhicules automobiles de tourisme sont assurés à Groupama Grand Est.

Le chiffre d'affaires TMA est en croissance de 7,3 % avec un alimenter tarifaire de + 6,7 %. Le solde d'activité commerciale recule de 264 K€ mais reste positif à 24 K€ (contre + 288 K€ en 2022).

Le chiffre d'affaires flottes recule de 1,8 % malgré un alimenter de + 10 % avec un solde d'activité 2023 toujours fortement négatif à – 3 557 K€ (- 3 840 K€ en 2022). Ce solde s'explique principalement par la poursuite de nos actions de surveillance se traduisant soit par des résiliations soit par des majorations tarifaires significatives.

Responsabilité civile des particuliers / Assurance juridique / Protection juridique :

Le chiffre d'affaires des garanties responsabilité civile (RC) des particuliers (11 643 K€ fin 2023) progresse de 7,6 % (garantie responsabilité civile incluse dans le produit habitation). A noter que la garantie RC des produits automobiles de tourisme est incluse dans les risques automobiles décrit ci-dessus.

Le chiffre d'affaires des assurances juridiques (22 498 K€) progresse de 8,1 %, porté en grande partie par les ventes des contrats spécifiques de protection juridique pour les particuliers en complément des contrats multirisques habitation (+ 10,3 %) : la part portée par l'automobile de tourisme reculant très légèrement.

Assurances de personnes (y compris santé) :

Le chiffre d'affaires progresse de 5,9 % à 197 062 K€. Cette croissance est portée, comme depuis quelques années, par la garantie des accidents de la vie avec une croissance de + 9,0 % à 15 968 K€, mais aussi cette année par un développement en assurances du personnel communal (APC) via le courtage sur nos départements (+ 20 % à 12 904 K€) et par les assurances collectives avec une croissance de + 10,4 % à 17 795 K€.

Le chiffre d'affaires santé individuelle continue de croître (+ 4,6 % en 2023 contre + 3,0 % en 2022) et atteint 130 416 K€ porté par un alimenter tarifaire de 6,1 %. Le solde de développement en nombre reste positif à + 600 contrats mais en recul de 830 par rapport à 2022 du fait de la hausse des résiliations concurrence (- 665 contrats), des résiliations vers les contrats groupe (- 190 contrats) et des résiliations décès (- 145 contrats). En valeur, le solde recule également (- 1 306 K€) et reste négatif à – 1 458 K€ (contre - 152 K€ en 2022). A noter une croissance qui reste très modérée de + 0,3 % en prévoyance individuelle.

Responsabilité RC des professionnels :

Le chiffre d'affaires est en forte hausse de 9,3 % porté par l'ensemble des métiers à l'exception des métiers associations et flottes et est de 23 526 K€ en 2023. Deux métiers présentent un développement significatif en 2023, il s'agit de la construction (+ 16,4 %) et des dommages entreprises (+ 14,4 %). Pour ce dernier métier, l'année 2023 a vu se poursuivre les actions de limitation de nos engagements directs (passage en co-assurance avec l'assistance de notre cabinet Malmasson) compensées par une hausse importante des tarifications.

Risques climatiques :

Le chiffre d'affaires augmente de 12 439 K€ soit + 16,6 % et atteint 87 362 K€ (contre 74 924 K€ en 2022). La croissance est portée en premier lieu par le métier récoltes (+ 7 536 K€) avec la combinaison de plusieurs éléments dans le contexte favorable de mise en œuvre de la réforme multi risque climatique (MRC). Tout d'abord le lancement réussi du produit Prairies avec 480 contrats souscrits pour une valeur portefeuille de 1 455 K€. Par ailleurs, le portefeuille MRC qui stagnait en valeur enregistre en 2023 une stabilisation des surfaces assurées après 10 années de baisse constante de l'ordre de 4,5 %

par an ; les surfaces toutes cultures confondues augmentent même légèrement de 0,7% et représentent 376 248 Ha. Combiné à la hausse tarifaire (+8,6 % dont 3,9 % en grandes cultures), le portefeuille MRC augmente de 5 375 K€ (soit + 20,6 %) avec la hausse des capitaux (+ 4,7 % en grandes cultures) et une part plus importante de la franchise à 20 % (10 % des contrats grandes cultures en 2023 contre 4 % en 2022). Les chiffres d'affaires des risques tempête et catastrophes naturelles progressent également fortement avec respectivement + 10,6 % à 31 753 K€ et + 9,1 % à 22 216 K€ en lien avec la hausse des risques incendie et dommages.

Risques incendie et dommages :

Les risques incendie et dommages représentent un chiffre d'affaires de 150 577 K€ en augmentation de 9,2 % tant en dommages qu'en incendie avec des aliments tarifaires très significatifs (supérieurs à 10 %) dans le contexte d'inflation de l'année dernière. Par métier, la croissance est portée par les dommages collectivités (+ 13,1 %), les dommages entreprises (+ 10,9 %) et les risques agricoles (+ 8,2 %). La croissance reste soutenue en PNO (+ 5,9 %). La croissance du chiffre d'affaires habitation est de 10,1 % avec un aliment tarifaire de 13,4 % qui a pénalisé le développement tant en affaires nouvelles, qui reculent en nombre de plus de 1 050 habitations, qu'en résiliations qui augmentent d'environ 1 900 habitations ; le solde net en nombre devient négatif à – 1 036 habitations et le solde en valeur recule de 1 739 K€ et s'établit à – 2 304 K€.

Risques divers (hors dépendance) :

L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 23 945 K€ soit une augmentation de 9,5 % et comprend principalement les risques construction pour 8 698 K€ en croissance de 11,9 % et l'assistance pour 14 062 K€ en croissance de 7,4 %.

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport S/C avant réassurance de l'exercice s'améliore de 10,1 points : il s'établit à 73,2 % contre 83,3 % en 2022 et 67,8 % en 2021.

La charge de sinistres de l'exercice est de 521 596 K€ en baisse de 30 382 K€ par rapport à 2022 et en hausse de 87 692 K€ par rapport à 2021.

La charge de sinistre 2023 et son évolution par rapport à 2022 sont expliquées par les éléments suivants :

- Tout d'abord le maintien d'une sinistralité excédentaire à un niveau élevé en 2023 tant en nombre qu'en montant même si le niveau est inférieur à 2022. Ainsi nous enregistrons 6 sinistres excédentaires pour un total de 49 290 K€. En 2022 nous avions enregistré 9 sinistres excédentaires pour un total de 62 870 K€ (contre 4 sinistres en 2021, 3 sinistres en 2020 et 2 sinistres en 2019). Parmi les sinistres 2023, il est à noter encore l'impact du climatique avec un sinistre auto-dommages grêle sur véhicules de 3 466 K€ (contre 2 en 2023 pour un total de 12 884 K€). En auto RC, et comme en 2021 et 2022, au vu des sinistres survenus en fin d'année, nous avons ajouté dans le provisionnement, dans le respect des normes groupe, un sinistre excédentaire statistique pour un montant de 7 482 K€. A ce sinistre, vient s'ajouter un sinistre concernant malheureusement un très jeune enfant et provisionné en fin d'année pour 27 388 K€. Nous enregistrons en 2023 un sinistre incendie de 2 784 K€ consécutif aux émeutes de fin juin (contre 2 sinistres incendie en 2022 pour 34 823 K€ dont l'incendie d'une minoterie qui représentait à lui seul une charge de 32 350 K€). L'année 2023 voit aussi l'enregistrement de deux sinistres excédentaires en responsabilité civile pour un total de 8 191 K€ dont un sinistre de 6 344 K€ ; comme en automobile de tourisme RC, nous avons complété le provisionnement avec un sinistre excédentaire statistique pour 1 846 K€ au vu des historiques de cette branche. Enfin, nous n'enregistrons aucun sinistre garanties accident de la vie en 2023 (contre 3 en 2022 pour un total de

5 590 K€ et aucun en 2021). La charge des sinistres excédentaires représente 6,9 points de ratio S/C en 2023 contre 9,5 % en 2022 et 2,2 % en 2021.

- Après une année 2022 marquée par une sinistralité climatique exceptionnelle (plusieurs épisodes violents de grêle entre mi-juin et mi-juillet, le retour de la sécheresse et des températures extrêmes), la sinistralité climatique totale 2023 s'améliore avec une charge de 46 461 K€ contre 89 715 K€ en 2022 (hors grêle sur véhicule). Cette baisse provient en premier lieu de la charge tempête qui est de 21 781 K€ en 2023 contre 52 900 K€ en 2022 ; il est toutefois à noter que la charge 2023 est la deuxième charge la plus élevée des 10 dernières années. L'événement tempête grêle de mi-juillet 2023 représente à lui seul une charge de l'ordre de 13 000 K€. Le risque catastrophes naturelles reste très compliqué à provisionner sur le volet sécheresse sur bâtiment ; nous avons pour 2023 provisionné une charge catastrophes naturelles de 8 751 K€ au titre de la sécheresse sur les bâtiments sur la base des projections de la Caisse Centrale de Réassurance et du modèle de la réassurance GMA. La charge récolte est aussi en nette amélioration en 2023 avec une charge de 15 929 K€ (en baisse de 8 559 K€) qui, combinée à la hausse des cotisations, permet au ratio S/C de passer sous la barre des 50 % (47,7 %). Au total, la charge climatique 2023 s'établit (hors grêle sur véhicules) à 46 461 K€ en baisse de 43 254 K€ par rapport à 2022 et représente 6,5 points du ratio S/C de l'exercice (contre 14,1 % en 2022).

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

Auto (rapport S/C 87,40 %) :

Pour l'auto RC : le ratio S/C origine (106,0 %) se dégrade très fortement du fait de la hausse de la charge excédentaire impactée par le sinistre de 27 388 K€. Mais en vision écrêtée de la réassurance, le ratio s'améliore fortement de 9,4 points à 59,7 % avec un coût moyen en automobile de tourisme en recul de 3 %.

Pour l'auto-dommages : les garanties dommages automobiles s'améliorent de 5,3 points à 76,4 % du fait d'un impact moins important des événements climatiques de grêle sur véhicules avec un seul sinistre excédentaire en 2023 contre deux en 2022. En vision écrêtée de la réassurance, le ratio se dégrade de 0,9 point. En automobile de tourisme, si les fréquences sont quasi stables, les coûts moyens continuent d'augmenter (entre 4 % et 4,5 % selon les risques) ; en deux ans, les coûts moyens dommages ont augmenté de plus de 11 %.

Santé (rapport S/C 76,60 %) :

Le ratio santé a stoppé sa dégradation et s'améliore de 0,4 point par rapport à 2022 ; l'amélioration est de 0,9 point sur la santé individuelle proche du gain attendu dans la démarche tarifaire 2023 (- 1,1 point). En santé collective cependant, le risque se dégrade de plus de 3 points. Les effets des transferts de charge en dentaire sur la fin d'année 2023 sont un peu moins importants que prévus (fréquence plus faible compensant en partie la hausse du coût moyen). Et malgré des charges en optique repartant à la hausse (+ 5 % en 2023, contre + 2 % en 2022), la stagnation de la charge en hospitalisation explique principalement cette amélioration.

Les assurances de la personne hors santé (rapport S/C 64,40 %) :

Après une année 2022 marquée par la survenance de trois sinistres excédentaires sur le métier garanties accident de la vie (GAV), l'année 2023 revient à un niveau plus favorable avec un ratio S/C en amélioration de 15 points en vision origine et 13 points en vision écrêtée.

Sur le métier GAV, le ratio s'améliore donc fortement et s'établit à 56,6 % en recul de 30 points en l'absence de sinistre excédentaire. Le ratio du métier prévoyance collective reste dégradé à 107,2 % mais s'améliore par rapport à 2022 (163 %) ; les actions menées sur un contrat important dégradé se poursuivent pour retrouver un ratio inférieur à 100 % (le portefeuille reste modeste à environ 2 800 K€).

Le ratio S/C du métier assurance du personnel communal se stabilise avec un ratio S/C de 87,1 % (contre un ratio S/C de 88,3 % en 2022, 95,1 % en 2021 et 102 % en 2020).

Incendie (rapport S/C 95,70 %) :

Le ratio S/C origine incendie s'améliore en 2023 de 33 points, après une année 2022 impactée par la survenance de l'incendie de la minoterie pour une charge de 32 350 K€. Mais en vision écrêtée, le ratio S/C se dégrade de 5,3 points à 95,4 %. La branche incendie agricole s'améliore de 13 points à 74,6 % mais cela ne compense pas la forte hausse de l'incendie des particuliers dont le ratio passe de 93,5 % à 111,8 % (supérieur au niveau de 2021 qui était de 104,5 %). Le ratio écrêté de la branche incendie pro se dégrade aussi de 6,6 points malgré un seul sinistre excédentaire en 2023 contre deux sinistres excédentaires en 2022. Cette dégradation 2023 s'explique en grande partie par la forte hausse de la charge de sinistres graves ; 102 sinistres compris entre 150 K€ et 2 000 K€ en 2023 comme en 2022 mais pour une charge passant de 41 300 K€ à 61 100 K€ en 2023.

Autres dommages (rapport S/C 48,10 %) :

Le ratio se dégrade de 4,3 points par rapport à 2022 et retrouve un niveau proche de 2021. Comme en incendie, l'amélioration en dommages agricoles (- 2,3 points) ne compense pas la dégradation en dommages des particuliers (+ 5,7 points) et dommages professionnels (+ 3,6 points).

Sur le périmètre total des garanties incendie et dommages, les résultats s'améliorent d'environ 17 points avec un ratio S/C origine à 74,8 %.

Responsabilité civile des particuliers / Assurance juridique / Protection juridique (rapport S/C 31,90 %) :

Le ratio S/C 2023 s'améliore de 16,2 points du fait d'un retour à un ratio S/C en responsabilité civile des particuliers plus standard et avec une amélioration de 0,9 point en AJ/PJ.

Responsabilités civiles des professionnels (rapport S/C 79,7 %) :

Le ratio S/C se dégrade de 26,6 points, impacté par les deux sinistres excédentaires ; en vision écrêtée, la dégradation reste limitée à + 2,6 points. A noter un ratio qui reste très dégradé en dommages collectivités à 126,7 % en hausse de 6,4 points.

Multi risques climatique sur récoltes (rapport S/C 47,7 %) :

Avec une charge enregistrée de 15 929 K€ et la hausse du portefeuille, le ratio S/C 2023 s'améliore de 47 points par rapport à 2022. Le ratio S/C « grandes cultures » devrait être proche de 50 % tandis qu'en vignes le ratio devrait être de l'ordre de 40 %. Pour Prairies, la charge sinistre est estimée à 558 K€ pour un portefeuille de 1 455 K€ soit un ratio S/C de 38,4 %.

Tempête (rapport S/C 68,6 %) :

Après une année 2022 exceptionnelle dont la charge de sinistres dépassait 50 000 K€, l'année 2023 s'inscrit en amélioration avec une charge sinistre de 21 781 K€ en recul de 31 071 K€. Toutefois le niveau atteint cette année est le deuxième plus haut depuis 2013. L'essentiel de la charge 2023 est consécutif à l'évènement tempête/grêle du 11 au 16 juillet pour un coût estimé à 12 976 K€. Le territoire de GGE a été épargné par les tempêtes de fin d'année (Ciaran et Domingos). Sur les métiers habitation et dommages agricoles (qui représentent 75 % des cotisations), le ratio S/C 2023 est respectivement de l'ordre de 79 % et 72 %. Le métier dommages collectivités est moins impacté avec un ratio S/C 2023 de 53 % contre 450 % en 2022.

Catastrophes naturelles (rapport S/C 39,4 %) :

Dans le contexte de l'année 2023 qui est la deuxième année la plus chaude depuis le début du XXème siècle, et dans l'attente des reconnaissances d'arrêtés catastrophes naturelles au titre de la sécheresse sur bâtiment qui seront publiés en 2024, a été retenu, en collaboration avec les équipes de la réassurance GMA, une estimation de charge de 8 751 K€ soit un ratio S/C de 39,4 %.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Les méthodes actuarielles définies par le Groupe ont été mises en œuvre pour évaluer les provisions pour sinistres. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiements ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Y compris les risques construction, les variations sur antérieurs représentent un boni pour la Caisse Régionale de 13 740 K€ (contre un produit de 21 418 K€ en 2022 et de 14 915 K€ en 2021). Les principales évolutions sont les suivantes :

- Auto RC Vie Privée : boni de 13 595 K€ dans un contexte très favorable de hausse des taux qui compense les rechargements d'inflation (revalorisation du coût horaire de la tierce personne dans les dossiers corporels excédentaires) qui représente une charge de 17 500 K€.
- RC des professionnels : la hausse des taux compense en grande partie les rechargements d'inflation des dossiers corporels excédentaires pour 2 400 K€. Toutefois, la branche reste en léger mal à - 537 K€ ce qui justifie un provisionnement statistique sur l'exercice courant.
- Incendie : retour à une situation plus standard depuis deux ans après les malis sur dossiers pertes d'exploitation suite à fermetures administratives (PEFA) en 2021. Le niveau 2023 est un boni de 5 373 K€ en recul de 4 420 K€ par rapport à 2022.
- Les assurances de la personne : restent en boni pour 2 267 K€ mais en recul par rapport à 2022 du fait de rechargements importants sur le métier garanties accident de la vie (GAV) en début d'année 2023 au titre de l'exercice 2022.

Les risques climatiques présentent des évolutions contrastées d'une année à l'autre. En 2023, nous sommes au global en mal à 2 032 K€ contre un boni de 10 816 K€ en 2022. Par risques les évolutions sont les suivantes :

- Récolte : la branche reste en boni à 1 831 K€ contre un boni de 5 280 K€ en 2022 suite aux règlements définitifs des dossiers.
- Tempête : le traitement des dossiers 2022 en 2023 amène à réviser la charge significativement à la baisse avec un boni de 4 544 K€.
- Cat-Nat : l'estimation de la charge des sinistres liée à la sécheresse sur bâtiment reste très compliquée en particulier sur l'exercice courant en l'absence de déclarations de sinistres. Fin 2022, nous avions provisionné une charge de 12 375 K€ au titre de l'exercice 2022 ; fin 2023, la charge est fortement revue à la hausse au regard du nombre de communes reconnues avec une charge qui atteint désormais 18 357 K€. A noter aussi, un rechargement significatif au titre de l'exercice 2018 de 2 417 K€ avec des aggravations de dossiers ; la charge 2018 est estimée à 18 392 K€. Au total, le mal enregistré en 2023 est de 8 407 K€ contre un boni de 5 685 K€ en 2022 (dont 3 800 K€ au titre de l'exercice 2020 et 1 950 K€ pour l'exercice 2021).

Les rechargements dépendance représentent une charge de 4 729 K€ (équivalente à 2021 et 2022).

Ces variations de provisions sont vues en vision origine donc avant cession à GMA. Toutefois, comme elles concernent beaucoup les sinistres excédentaires ou climatiques, les impacts de ces variations sont nettement atténus après réassurance (cf paragraphe suivant).

1.4 - REASSURANCE

La partie technique du traité de réassurance n'a pas été modifiée au titre de l'année 2023. Mais, comme chaque année, les paramètres ont été mis à jour. Ainsi, les seuils d'excédents de sinistres en application des règles d'indexation ont augmenté fortement dans le contexte d'inflation. A titre d'illustration, la hausse la plus significative concerne le risque incendie. En 2022, le maximum de conservation était de 3 480 K€ (soit un sinistre origine de 16 950 K€). En 2023, la conservation maximale augmente de 339 K€ soit 3 819 K€ (pour un montant de sinistre de 18 600 K€).

Globalement, le solde de réassurance (avant rétrocession) 2023 s'établit à - 63 081 K€ soit 8,8 % des cotisations acquises. Il était de - 7 513 K€ en 2022 et de - 76 038 K€ en 2021.

Le taux de cession moyen de primes y compris commissions reste identique à 2022 à 32,2 %. Le montant de cotisations cédées est de 231 180 K€ dont 49 308 K€ de cessions non proportionnelles (couverture des sinistres excédentaires et excédent de perte en risques climatiques).

Le volume de sinistres cédés en 2023 représente un produit de 168 100 K€, en recul de 39 133 K€ par rapport à 2022. Avec une sinistralité climatique et excédentaire en recul par rapport à 2022, la cession non proportionnelle s'établit à 21 930 K€ contre 55 969 K€ en 2022. Pour rappel, le niveau atteint par la sinistralité climatique 2022 avait déclenché la mise en jeu du stop loss global climatique pour 24 194 K€. Concernant les sinistres excédentaires de l'exercice, nous conservons 18 145 K€ pour une charge origine de 49 290 K€. Bien que les variations sur antérieurs reculent en origine de 7 678 K€, l'impact net de réassurance est quasi nul ; le montant net de réassurance reste un produit de 13 216 K€. L'assiette de calcul de la participation aux bénéfices redevient positive en 2023 à 1 065 K€ mais à un niveau insuffisant pour compenser le déficit de 2022 (- 14 688 K€ du fait des cessions en quote-part des risques climatiques tempête et grêle sur véhicules). Avec le niveau 2023, et sur la base du taux de 40 % de participation aux bénéfices, le report déficitaire diminue de 426 K€ et s'établit à 5 449 K€.

Le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation des risques entre Caisses Régionales s'améliore en 2023 et devient positif à 598 K€ (contre - 158 K€ en 2022 et - 307 K€ en 2021).

Caisses Locales

La marge technique conservée par les Caisse Locales reste stable et atteint 3 755 K€ pour l'exercice 2023 contre 3 762 K€ en 2022.

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : reprise de 2 366 K€ ;
- Provision pour risques croissants (risque dépendance) : reprise de 2 521 K€ ;
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 306 K€ ;
- Provision pour risques en cours : reprise de 131 K€ ;
- Provision d'égalisation : reprise de 1 248 K€ ;
- Provision pour supplément réglementaire auto : dotation de 826 K€ ;

La part réassurée de ces provisions représente une charge de 1 262 K€ contre un produit de 1 310 K€ en 2022.

La variation totale nette de réassurance des autres provisions représente un produit de 3 796 K€ (charge de 4 682 K€ en 2022).

1.6 - RESULTAT DES RENTES

Le résultat des rentes est de + 12 673 K€ contre + 11 342 K€ en 2022 avec une entrée de capitaux constitutifs de 7 218 K€ (contre + 5 589 K€ en 2022) et une reprise des provisions mathématiques de 13 888 K€ (contre une reprise de 12 380 K€ en 2022) du fait de la hausse des taux d'intérêts.

La provision d'équilibre des rentes est reprise de 1 017 K€ sur l'exercice contre une dotation de 359 K€ en 2022.

1.7 - PRODUITS FINANCIERS

Contexte économique

En 2023, des événements marquants ont inclus les tensions géopolitiques exacerbées par la guerre en Ukraine et l'attaque du Hamas en Israël en octobre. Le resserrement de la politique monétaire des banques centrales a persisté, provoquant des doutes chez les clients et entraînant la faillite de la Silicon Valley Bank, et le rachat du Crédit Suisse par UBS. La Fed et la BCE ont respectivement opté pour le statu quo depuis juillet et septembre, avec une inflation nettement en recul sur un an.

Aux États-Unis, le PIB a augmenté de 0,25 % au 1er trimestre 2023, avec une croissance de la consommation de 0,8 %. Au 2ème trimestre, le PIB a augmenté de 0,5 % grâce à la consommation et à l'investissement. Malgré une politique monétaire pesante, la croissance a atteint 5 % au troisième trimestre, portée par la consommation et l'investissement des ménages. L'activité reste dynamique au quatrième trimestre avec une croissance d'environ 0,5 %, soutenue par la consommation et le marché de l'emploi.

En 2023, la Fed poursuit son resserrement monétaire avec une augmentation des taux directeurs de 100 points de base, atteignant une fourchette historique de 5,25 % à 5,50 %. La défiance des clients entraîne des retraits massifs de dépôts, conduisant à la faillite de banques telles que la Silicon Valley Bank et à des tensions sur Crédit Suisse. La volatilité augmente, les primes de risques aussi. Le reflux de l'inflation vers 3,2 % sur un an (comparé à 9 % en juin), a permis à la Fed de maintenir ses taux au même niveau depuis juillet.

En Europe, malgré des prévisions de récession fin 2022, la croissance au 1er trimestre a atteint 0,1 %, soutenue par des hausses en France, en Italie et en Espagne, mais une stagnation en Allemagne. Au 2ème trimestre, la croissance est de 0,5 %, avec une robuste performance en France et en Espagne, tandis que l'Allemagne stagne et l'Italie recule (-0,3 %) en raison d'indices d'affaires dégradés et d'une hausse des défaillances d'entreprises. Au troisième trimestre, le PIB se contracte légèrement (-0,1 %), avec une activité industrielle affaiblie, surtout en Allemagne (-0,1 %), et une croissance faible.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a suivi la même politique monétaire que la Fed, pour une hausse de 200 pb sur l'année 2023 (le taux de refinancement s'établissait à 2,5 % en décembre 2022), pour atteindre 4,5 % en septembre et reste inchangé fin 2023.

Le reflux de l'inflation (mesurée sur un an) qui a été observée courant l'année (en décembre 2023 l'inflation mesurée sur un an se situe à 2,9 %), a marqué une pause en décembre en zone euro, en raison d'une moindre contribution négative des prix de l'énergie. Cependant l'inflation sous-jacente reste au-dessus des cibles des Banques Centrales.

En Chine, l'arrêt de la politique "zéro-Covid" en décembre 2022 a boosté l'activité. Le PIB a augmenté de 2,2 % au 1er trimestre et de 4,5 % sur un an. La croissance est plus modérée au 2ème trimestre

(+ 0,8 %), mais s'accélère au 3ème trimestre, avec des ventes au détail en hausse de + 5,5 % et une production robuste de + 4,5 %. Les données de novembre confirment l'accélération, avec des ventes au détail en hausse de + 10,1 % et une industrie en progression de + 6,6 %. La Chine retrouve ainsi sa tendance pré-Covid.

Les pays émergents ont enregistré un repli de la production industrielle en début d'année 2023, suivi d'une amélioration au 2ème trimestre, notamment en Russie et au Brésil grâce à la dynamique de la consommation. L'inflation repart dans plusieurs pays, comme en Inde (+ 7,4 %). En octobre et novembre, la production industrielle varie, avec une croissance soutenue en Inde (+ 12 %) et en Russie (+ 4,4 %), tandis que le Brésil affiche une croissance quasi nulle (+ 0,1 %) dans un contexte d'inflation persistante.

Le prix du baril de Brent a fortement augmenté à environ 97\$ en septembre 2023, contre 76\$ en juin, en raison des tensions en mer Noire entre l'Ukraine et la Russie, ainsi que d'une baisse importante des stocks américains. Cependant, les perspectives de demande se sont détériorées, ramenant le prix à environ 85\$. Le conflit israélo-palestinien en octobre a soutenu les cours du pétrole, mais la volatilité a persisté. En janvier 2024, le prix du baril s'est stabilisé autour de 78\$, influencé par les perspectives moroses de l'économie mondiale.

En 2024, les incertitudes concernent les risques de détérioration du marché du travail et la résilience des entreprises qui ont bien résisté aux chocs récents. La désinflation devrait stimuler la consommation des ménages, un facteur essentiel pour la croissance en zone euro.

Evolution des marchés actions

L'économie s'est montrée résiliente au premier semestre 2023, stimulant la reprise des marchés actions. Le CAC 40 a progressé de 14,3 %, soutenu par le ralentissement de l'inflation et la stabilité des taux obligataires de la fin de l'année. Bien que les marchés aient connu une tendance baissière d'août à fin octobre, accentuée par la hausse des rendements obligataires, ils ont ensuite inversé cette tendance, suivant la baisse des rendements. Wall Street a enregistré des gains significatifs, avec le S&P 500 augmentant de 26,3 % et le Nasdaq rebondissant de 44,4 %. En Europe, l'indice Stoxx 600 a repris 16 %. Les marchés développés ont progressé de 8 % selon l'indice MSCI World.

Evolution des marchés de taux

L'année a été tumultueuse sur le marché des obligations, marquée par des pics de volatilité liés aux annonces des Banques Centrales. L'indice Bloomberg Global Aggregate devrait clôturer en hausse de plus de 5 %. Avant Noël, les rendements des obligations françaises et allemandes à 10 ans ont baissé, atteignant respectivement 2,47 % et moins de 2 %, après des pics en octobre. Le maintien des taux élevés par la Fed a provoqué un choc, avec un rendement temporaire de près de 5,20 % pour les obligations américaines à deux ans. Le blocage du Congrès sur le plafond de la dette a entraîné la perte du AAA par les États-Unis chez Fitch en août. En zone euro, l'inflation a reculé, les marchés anticipent un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique dès le premier trimestre de 2024.

Evolution des marchés de crédit

Les obligations High Yield ont surpassé les émetteurs Investment Grade des deux côtés de l'Atlantique. En zone euro, l'indice High Yield a progressé de 12,1 %, comparé à 8 % pour les entreprises Investment Grade non financières. Les spreads se sont considérablement resserrés fin d'année, diminuant de 60 à 70 points de base des deux côtés de l'Atlantique, principalement en raison de la faiblesse du marché primaire et de la forte baisse des rendements des obligations souveraines.

Gestion financière

Les réinvestissements massifs de la trésorerie dans les produits obligataires en 2022 a généré davantage de revenus récurrents pour le résultat financier. De ce fait, la décision a été prise de réaliser de moindres plus-values sur les fonds. Le montant des ventes des OPCVM Actions au mois de janvier et de février représente 74 % des plus-values réalisées, avec un montant de cession de 1 631 K€ pour 848 K€ de plus-values. Les 26 % restants ont été réalisés au mois de mai sur un fond action et un fond convertible. Le montant de cession est de 297 K€ pour 151 K€ de plus-values.

Après une année 2022 chaotique pour les marchés actions, l'année 2023 a été marquée par un rebond notable de cette classe d'actifs. Le fort rebond des actifs risqués en janvier et la résilience de l'économie, tout particulièrement aux Etats Unis, ont maintenu des niveaux très élevés. Ce contexte n'a pas permis d'avoir les points d'entrée pour la réexposition. Seul un fond à caractère défensif a été souscrit pour un montant de 301 K€. Le mouvement vente-achat a été réalisé pour un autre fond existant dans le portefeuille pour un montant de 614 K€.

Après une année avec une succession de pics de volatilité sur les marchés taux, les rendements obligataires ont enregistré une forte baisse à la fin de l'année. Cette évolution a valorisé les expositions des fonds obligataires/convertibles de 1 728 K€ en valeur boursière sur l'exercice 2023.

L'exposition sur les fonds actions est en baisse de 645 K€ en valeur comptable du fait de réalisation de plus-values, qui est compensée en partie par la hausse de 2 887 K€ en valeur boursière, étant donné le rebond des marchés actions.

Les plus-values latentes des fonds sont en hausse modérée de 5 406 K€.

En produits de taux, le remboursement des titres obligataires souverains est de 6 000 K€. L'année 2023 a été encore porteuse pour le marché obligataire, l'investissement s'élève à hauteur de 39 670 K€ et porte sur les GOVIES Europe CORE.

Les remboursements et les cessions des titres obligataires corporate gérés en mandat se montent à 8 661 K€. Les achats dans la poche des obligations privées (IG) sont de 38 856 K€ (TRA moyen 3,66 %, notation moyenne A+ et duration moyenne 4,6).

La forte progression des marchés actions en début d'année a entraîné les remboursements de produits structurés à sous-jacent actions pour 45 000 K€. La poche des autocalls a été renforcée pour donner suite aux différents épisodes de volatilité. Le montant d'investissement s'élève à 36 000 K€. Les conditions de protections et le rendement ont été améliorés. Aucune acquisition n'a été faite en produits structurés à sous-jacent taux à capital garanti. Dans l'ensemble, l'exposition sur les produits structurés a baissé de 9 000 K€ en valeur comptable et 3 309 K€ en valeur boursière par rapport à 2022.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de - 46 513 K€ fin 2022 à - 19 462 K€ fin 2023. Cela s'explique par les remboursements des titres, ainsi que la revalorisation des marchés obligataires.

Les renégociations de contrats de dépôts ont continué au cours de l'année 2023. Le montant de produits bancaires (DAT, BMTN) s'élève à 112 000 K€ (durée : 2-3 ans, TRA moyen : 3,26 %) à la fin de l'année. Ces opérations permettent de reporter les liquidités dans le temps en bénéficiant du rendement positif attractif.

La trajectoire de trésorerie de placement se normalise du fait d'investissements durant l'année. La liquidité en portefeuille est de 24 481 K€ et pèse 3,34 % des actifs totaux en fin d'année, contre 3,87 % en 2022. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur cinq contreparties avec un taux d'intérêts moyen de 3 %.

Les revenus des placements (hors immobilier et actions non cotées) totalisent 16 550 K€ (contre un équivalent de 12 991 K€ en 2022) et s'analysent comme suit :

- revenus des obligations et revenus des plus-values OPCVM obligataires : 9 550 K€ contre 7 163 K€ en 2022. La hausse des revenus sur les titres obligataires est due aux achats, suite à la remontée des taux ;

- revenus sur les produits bancaires DAT et les livrets (+ 5 814 K€) sont expliqués par la forte remontée des taux d'intérêts et la négociation des conditions des produits ;
- revenus et plus-values des actions et OPCVM actions sont en baisse, 346 K€ contre 3 392 K€ en 2022. Les éléments marquants sont les suivants : une réalisation de plus-values moins élevée, la comptabilisation de provisions à caractère durable sur un fond actions à hauteur de 742 K€ ;
- revenus sur les titres stratégiques de GMA sont en hausse 9 K€. Un fait marquant pour les autres titres de participations : une dotation de provision passée pour le produit Groupama Innovation (191 K€), compensée en partie par la reprise sur GEAC (773 K€).

Les charges de gestion des placements atteignent 495 K€, en hausse de 105 K€ par rapport à 2022, en raison de l'augmentation des expositions du mandat obligataire décidée pour augmenter les revenus.

La valorisation 2023 des Certificats Mutualistes GMA étant supérieure à leur valeur de réalisation (c'est-à-dire à leur prix de revient) aucune dotation de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

Gestion immobilière

Le patrimoine physique représente une valeur d'expertise globale de 99 204 K€ en baisse de 1,11 % par rapport à 2022.

Il est réparti comme suit :

- 45,03 % pour le siège et les centres de gestion,
- 23,34 % pour l'habitation (dont 78,2 % dans le Bas-Rhin),
- 17,24 % pour les bureaux,
- 8,04 % pour les agences,
- 6,03 % pour les locaux commerciaux,
- 0,31 % pour les terres/fermes/forêts.

Le patrimoine se compose de 79 biens immobiliers comprenant 364 lots (hors stationnements).

Les impératifs de la réglementation environnementale s'imposent :

- d'une part avec la continuité du Dispositif du Décret Tertiaire pour lequel 17 biens du patrimoine GGE sont concernés,
- d'autre part avec le durcissement du calcul des DPE (diagnostics de performance environnementale)
- et enfin, en termes de sobriété énergétique, et de traitement des déchets de tous types, et de manière plus générale en termes de RSE

Locaux d'exploitation

On dénote 135 lots en location pour un montant global de loyers de 2 499 K€.

On constate également un montant de loyers théoriques (locaux d'exploitation) de 3 981 K€.

En 2023, des transferts d'agences ont été réalisés :

- Livraisons réalisées et fermetures des anciennes agences effectives : JOINVILLE (52), BEAUNE (21), BESANCON CHAPRAIS (25), VERDUN (55).
- Recherche de locaux - Prise à bail réalisée- Travaux débutés mais non achevés en 2023 : BAUME LES DAMES (25), POLIGNY (39), FAYL BILLOT (52), MIREBEAU (21), MIRECOURT (88), VALDAHON (25)

Le Plan Ad 'AP (établi de 2015 à 2020) pour la mise aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) est en cours de finalisation pour la partie concernant les registres et les déclarations à établir pour chaque agence et ce, afin d'être en conformité avec la réglementation.

Enfin, 66 agences ont fait l'objet de rénovation complète et/ou travaux de rénovation partielle (ou réfection). A noter, un report de travaux/réfection concernant 12 agences en 2023 sur 2024.

Concernant les sites de gestion, les travaux concernant l'extension 1 du site de Schiltigheim poursuivent leur cours avec une livraison prévisionnelle différée au 3^{ème} trimestre 2024. En effet, des travaux de désamiantage supplémentaires ont été identifiés. De même, des travaux modifcatifs et complémentaires sont nécessaires du fait de la modification des plans d'aménagements eu égard à notre volonté de réaliser le pilote « Flex-office » au RDC.

Transactions - Investissements

Deux cessions :

-Immeuble de bureau DIJON ANTARES cédé le 9/03/2023 pour un montant net vendeur de 3 000 K€ (plus-value de 1 447 K€)

-lot résidentiel à SELESTAT cédé le 27/06/2023 pour un montant net vendeur de 170 K€ (plus-value de 104 K€)

Les travaux qui se poursuivent :

-pour la construction de 2 immeubles en résidentiel en VEFA à OBERSCHAEFFOLSHEIM pour un montant global de 6 800 K€ TTC.

Un compromis de vente signé sur un immeuble (BISCHHEIM) à 910 K€, à acter en 2024.

Concernant les fonds immobiliers, aucun nouvel investissement hormis des appels de fonds sur des souscriptions déjà réalisés et en trésorerie : (HPF, LF IMMO GENERATION, SFA, Projet HERITAGE) : 4 644 K€.

En valeur nette comptable, le portefeuille de fonds immobiliers s'élève à 47 209 K€ pour une valeur de réalisation de 49 462 K€.

Locaux de placements

Le taux de vacance augmente sensiblement en m² de 9,32 % fin 2022 à 12,52 % fin 2023 (respectivement 11,13 % et 14,07 % en termes de loyers vacants) : ratio en hausse du fait de la cession de l'immeuble DIJON ANTARES

La vacance est importante sur le parc immobilier tertiaire avec 22,72 % contre 12,35 %, incluant néanmoins des lots non louables en raison de travaux en cours sur l'immeuble METZ LAFAYETTE, travaux qui se finalisent et qui permettront d'optimiser la location sur cette typologie d'actif.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 3 458 K€, en hausse de 653 K€.

On constate par ce résultat que :

- Les revenus locatifs s'élèvent à 6 409 K€ en hausse par rapport à 2022 (6 329 K€)
- Les immobilisations et cessions s'élèvent à -3 186 K€ contre -2 780 K€ en 2022, incluant des plus-values pour 1 462 K€ et des dotations nettes de provisions à caractère durable pour -2 017 K€
- Les revenus des fonds et participations s'élèvent à 2 071 K€ en augmentation de 492 K€
- Les charges de gestion immobilière s'élèvent à -1 837 K€ en baisse de 486 K€

Faits marquants liés au contexte

Le marché immobilier tant en France qu'en Europe subit le ralentissement de la croissance, la hausse des taux d'intérêts et de l'inflation. Cela pèse sur les valorisations et les loyers, entraînant le déclenchement de provisions pour dépréciation durable sur 3 immeubles et 3 fonds.

On constate un marché de plus en plus réglementé concernant les aspects environnementaux avec des impératifs forts d'optimisation de la consommation énergétique, d'empreinte carbone et plus généralement relatifs à la RSE.

Au total, les produits financiers s'élèvent à 22 839 K€ contre 16 054 K€ en 2022, soit 3,18 % des cotisations acquises.

1.8 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 159 685 K€ contre 142 261 K€ en 2022 affichant une progression de 12,25 %. Avec sur la même période une progression des primes acquises de 7,7 %, le ratio de frais généraux nets se dégrade mécaniquement de 0,9 point et s'établit à 22,24 %.

Le total des frais engagés progresse de 19 468 K€ (+ 11,93 %). A noter, les évolutions significatives suivantes :

- En lien avec l'amélioration du résultat, un intéressement qui s'élève, au titre de 2023, à 4 M€ (avec cotisations sociales), contre un montant nul en 2022 ;
- La hausse des frais de personnel (hors intéressement) de 9 404 K€ sous l'effet de la revalorisation des salaires dans un contexte d'inflation et de la poursuite des recrutements ;
- La hausse des frais informatiques (+ 1 895 K€), essentiellement à travers la progression des investissements du Groupe (+ 2 110 K€) ;
- La progression des frais des locaux (+ 837 K€) liée en particulier à la hausse des coûts de l'énergie ;
- Un effet de base défavorable sur la provision des engagements sociaux qui augmente de 192 K€ sur l'exercice 2023 alors que l'exercice 2022 avait enregistré une reprise de - 3 791 K€ (due notamment à la hausse des taux d'intérêts utilisés pour actualiser les provisions en 2022).

Les commissions reçues se montent à 20 617 K€, à un niveau quasiment identique à 2022 (- 11 K€) :

- La rémunération Vie atteint 15 757 K€ en progression de 636 K€ par rapport à 2022,
 - Les rémunérations Banque sont en diminution de 823 K€ à 1 116 K€,
 - Les autres rémunérations, principalement des allocations Contrats Santé Solidaires et des commissions de distribution, s'établissent à 3 744 K€ en augmentation de 176 K€.
- Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 99,76 % (en amélioration de 1,87 points par rapport à 2022).

1.9 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu d'opérations exceptionnelles représentant un produit de 912 K€, le résultat avant impôts de l'exercice 2023 est bénéficiaire pour un montant de 27 293 K€ contre 4 254 K€ en 2022.

Il représente 3,7 % du chiffre d'affaires contre 0,6 % en 2022.

1.10 - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2023 représente une charge de 3 505 K€, en forte progression (52 K€ en 2022).

L'évolution du montant d'impôt est liée d'une part à l'imputation de déficits antérieurs provenant de l'exercice 2022 et d'autre part de l'évolution du résultat fiscal 2023 qui est en très forte progression pour s'élèver à + 33 776 K€ contre - 22 549 K€ en 2022.

La variation du résultat fiscal s'explique principalement par l'évolution positive du résultat comptable (+ 19 586 K€) ainsi que par l'évolution des plus-values latentes à + 7 480 K€ contre - 22 388 K€ en 2022, (nette de la déduction des plus-values réalisées déjà imposées les années précédentes).

Les crédits d'impôt mécénat et famille s'élèvent à 98 K€.

1.11 - RESULTAT NET

Après impôt, le bénéfice net de l'élève à 23 788 K€ en forte progression en comparaison de l'exercice 2022 (4 202 K€).

1.12 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, la contribution aux résultats consolidés du Groupe est de + 24 502 K€, contre -6 894 K€ en 2022.

L'écart avec le résultat social est essentiellement représenté par :

- les opérations intragroupes annulées pour - 1 958 K€
- l'évolution favorable des placements classés en juste valeur par résultat pour + 7 651 K€,
- une marge technique améliorée de + 920 K€ en normes IFRS 17
- une charge financière liée à l'écart d'actualisation sur les règlements de sinistres sur exercices antérieurs pour – 3 700 K€.
- des frais de gestion diminués de -1 632 K€ (principalement annulation des loyers théoriques et reprise de FAR)

Le ratio combiné IFRS17 s'élève à 99,2%.

2. BILAN AU 31.12.2023

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres, avec le résultat de l'exercice, atteignent 589 481 K€, en augmentation de 22 470 K€, soit 82,1 % des cotisations (contre 85 % en 2022).

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVÉES

Elles s'élèvent à 615 533 K€ au 31 décembre 2023 contre 580 529 K€ au 31 décembre 2022, en augmentation 35 004 K€. Elles représentent 85,71 % des cotisations.

2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 1 004 673 K€ au bilan et représentent 1 041 652 K€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 36 978 K€. Ils se décomposent comme suit :

Répartition Groupe 2023	Valeur bilan		Valeur de réalisation		+/- values latentes
Immobilier*	99 728,39€	9,93%	149 535,07 €	14,36%	49 806,68€
Obligations	599 435,99 €	59,66%	579 974,11 €	55,68%	-19 461,88€
Actions	24 733,29€	2,46%	31 002,62€	2,98%	6 269,33 €
Participations	280 776,04 €	27,95%	281 140,78 €	26,99%	364,74 €
Prêts	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL	1 004 673,70€		1 041 652,57€		36 978,87€

* Y compris les fonds immobiliers comptabilisés en parts d'Organisme de Placement Collectif.

Le stock des plus-values latentes est en hausse de 23 459,78 K€ par rapport à 2022, dont les titres obligataires (+ 27 060 K€), les fonds actions (+ 3 283 K€) et les titres de participations (+ 930 K€). Cela s'explique par la baisse des rendements obligataires, ainsi que par le fort rebond des marchés actions.

3 - COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 – MARGE TECHNIQUE

En application des modalités du règlement de réassurance 2023, le plafond limitant la prise en charge des Caisse Locales sur la cotisation des risques climatiques est porté à 25 %, contre 20 % en 2022.

Hors modulation de l'allocation, il convient de noter que :

- La marge technique atteint 4 223 K€, soit un taux de 49,3 % des cotisations conservées, identique à l'exercice précédent ;
- Le rapport sinistres à cotisations origine s'améliore en passant de 73,67 % en 2022 à 67,34 % en 2023. Une amélioration qui provient pour l'essentiel d'une année climatique plus clément que 2022 ;
- Le rapport sinistres à cotisations conservées est relativement stable à 49,7 %, en incluant l'allocation, contre 49,9 % en 2022.

La modulation de l'allocation se traduit par une charge totale de 468 K€ pour 135 Caisse Locales (contre 202 K€ pour 124 Caisse Locales en 2022).

La cotisation de protection des risques climatiques s'élève à - 178 K€.

3.2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils atteignent un montant de 5 144 K€, en progression importante de 1 651 K€ par rapport à 2022. Ils représentent 63,5 % des cotisations conservées (contre 44,6 % en 2022), impactés notamment par les frais de rencontres et des Assemblées Générales avec un retour important du format en présentiel avec repas lors des rencontres avec les sociétaires (+ 740 K€). Mais également par l'évolution de frais de communication (+ 200 K€), des actions de prévention (+ 415 K€) et des cotisations aux Fédérations (+ 227 K€).

3.3 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2023 s'élève à 456 K€ en progression de + 142 K€ par rapport à 2022 (314 K€) et représentent 5,6 % des cotisations conservées (contre 4 % en 2022). Il comprend :

- Le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale pour 260 K€ ;
- Les plus-values réalisées dans l'exercice pour 53 K€ ;
- La rémunération des fonds propres remontés pour 118 K€ ;
- Une reprise de la Provision pour Risque d'Exigibilité de 28 K€ (solde restant de 4 K€).

3.4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à - 20 K€ contre - 583 K€ l'année précédente (marquée par un impact de - 530 K€ en lien avec des remontées des fonds propres pour 6 Caisse Locales).

3.5 – IMPÔT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 406 K€ (contre un produit de 430 K€ en 2022), dont une charge de - 77 K€ sur le résultat et de - 355 K€ du fait de la variation positive des plus-values latentes.

Le montant du crédit d'impôt mécénat est de + 27 K€

3.6 – RESULTAT NET

Le résultat net fait apparaître une perte de - 1 358 K€ contre un bénéfice de 435 K€ pour l'exercice 2022.

3.7 – BILAN AU 31.12.2023

Les capitaux propres figurant au bilan, y compris le résultat 2023 en instance d'affectation, représentent 21 411 K€, soit 264 % des cotisations conservées. Ils sont en diminution de - 1 358 K€ par rapport à 2022 (impact du résultat déficitaire de cette année).

Les fonds disponibles sont placés principalement dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP Groupama Grand Est géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 19 889 K€ pour une valeur comptable de 18 332 K€, soit une plus-value latente de 1 557 K€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2023.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Selon la Banque de France, l'économie française "parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession". La croissance s'établirait à 0,8 % pour l'année 2023 (légère révision à la baisse depuis septembre), puis à 0,9 % en 2024, 1,3 % en 2025 et une accélération en 2026 à 1,6 % en 2026 en supposant que les effets des chocs récents pesant sur l'économie française (choc de prélèvement extérieur, resserrement des conditions monétaires et financières) se seront estompés à cet horizon. L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5 % en 2024. Sur le marché du travail, dans les trimestres à venir, l'emploi s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022 : le taux de chômage continuerait de progresser, tout en restant inférieur à 8 % en 2025, avant de reprendre sa trajectoire baissière à la faveur de la reprise de l'activité. Pour notre activité d'assureur, les valeurs du quatrième trimestre des indices FFB et RVP sont connues et présentent des évolutions différentes par rapport aux valeurs de référence (données août). Ainsi, la croissance de l'indice FFB diminue depuis deux trimestres et est désormais de 1,4 % (contre 2,5 % en août). A contrario, l'indice RVP continue de rester à son niveau très élevé de 7 %.

Si les aléas climatiques demeurent les risques les plus prégnants, nous aurons à suivre dès le début d'année l'évolution de la charge Santé dans le contexte du transfert de charges. Comme en 2023, GGE et le Groupe vont continuer à investir de façon très importante sur les chantiers de transformation autour du SI 2025, l'adaptation aux risques climatiques et la protection contre le risque Cyber mobilisant moyens financiers et ressources humaines.

Au niveau de GGE, l'année 2024 sera l'année de lancement de notre nouveau projet d'entreprise 2024-2027 qui sera présenté lors de la convention salariés/élus le 17 mai à Nancy. Les travaux préparatoires mobilisent sur le 1^{er} trimestre plus de 250 collaborateurs qui sont associés à la rédaction du projet d'entreprise qui s'articulera autour de trois piliers (qualité, économique et RH). Notre projet s'inscrira naturellement dans les travaux Groupe autour de la « feuille de route ».

La poursuite d'un plan d'embauches important sur les fonctions commerciales et de gestion doit nous permettre d'assurer la présence et la qualité de service face à nos sociétaires et prospects. Nous aurons à négocier un nouvel accord d'intéressement pour la période 2024-2026 ainsi qu'un accord concernant la Gestion des Emplois des Parcours Professionnels (GEPP). Dans le cadre du volet PRC du programme Groupe SI 2025, l'année verra la généralisation des parcours Après ventes. La Caisse Régionale poursuit son engagement dans les travaux communautaires sur les projets TIME (traitement intelligent des mails entrants), NEWCOM (refonte du référentiel et du traitement des documents clients), PRC (gestion des parcours clients) avec le volet Gestion des activités. Les travaux autour du décommissionnement de la GRC, du référentiel Personne vont également mobiliser les équipes. Nous continuons à être également fortement engagés, avec le Groupe, sur la poursuite des travaux sécurité cyber ainsi que dans la rationalisation de notre informatique décisionnelle (projet CORAIL).

Les travaux vont se poursuivre sur les outils de gestion des risques climatiques en agriculture pour la campagne 2024-2025 avec la mise en œuvre de la tarification prime pure issue des négociations du pool de co-réassurance. Les enjeux, au-delà de la mise en œuvre technique, vont donc porter sur l'efficacité opérationnelle de la gestion des contrats mais aussi des sinistres de nos assurés ou non assurés (dans le cadre de l'interlocuteur agréé).

Le Groupe et GGE vont poursuivre en 2024 leurs travaux sur les nouvelles normes IFRS 17 (passif) et IFRS 9 (actif). Le sujet, complexe dans sa mise en œuvre et dans l'analyse des résultats, va encore mobiliser fortement les équipes comptables, financières et actuarielles. Les actions de maîtrise des coûts (taux de recours, orientations vers nos partenaires, lutte anti-fraude, revue et surveillance du portefeuille) se poursuivent, afin de garantir nos marges techniques dans un contexte concurrentiel, climatique de plus en plus exigeant. En avril, devraient être rendues les conclusions de la mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales ; dans tous les cas, nous aurons à poursuivre nos travaux sur le nécessaire retour à l'équilibre des appels d'offres des collectivités.

Les travaux de rénovation partielle de notre siège (remise aux normes, amélioration de la gestion des fluides, optimisation des espaces) se termineront en 2024 sur l'extension 1. Ils devront se poursuivre les années à venir, un plan prospectif de travaux sur l'ensemble du site sera produit en 2024.

Le Groupe s'est engagé en 2021 sur le projet « les gestes qui sauvent » dont l'enjeu est national et qui nous permet d'affirmer nos valeurs mutualistes et notre engagement historique sur la prévention. L'ensemble des Caisses Locales et la Caisse Régionale resteront mobilisés dans la démarche Groupe avec l'objectif de former 100 000 personnes sur 5 ans. Cette action est animée par la Commission Santé du Conseil d'Administration et portée sur le terrain par nos élus de Caisses Locales.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, les informations concernant les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu figurent ci-dessous :

Article D. 441 I. - 1 ^e du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 ^e du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	334				45	123					234	
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	5 589 156,38	-16 653,55	7 361,21	1 091,72	-28 346,71	-36 547,33	364 952,49	7 366,67	4 455,78	2 791,15	373 165,59	367 779,19
TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	2,08%	-0,01%	0,00%	0,00%	-0,01%	-0,01%						
TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						5,97%	0,12%	0,07%	0,05%	6,11%	6,35%	
TTC						TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance prévue sur les factures						- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance stipulée sur les factures					

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023, soit 23 787 791,51 €, de la façon suivante :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts), soit 2 378 778,00 € ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 1 189 390,00 € ;
- le solde, soit 20 219 622,51 €, en report à nouveau.

REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Dans le cadre de la commercialisation des Certificats Mutualistes, il est proposé à l'Assemblée Générale de verser une rémunération globale de 1 674 460,13 € soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 4 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée Générale que les titulaires de Certificats Mutualistes qui en ont fait la demande reçoivent le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux Certificats Mutualistes selon les modalités mentionnées dans la Notice d'Information.

EXECUTION DU PROGRAMME DE RACHATS DES CERTIFICATS MUTUALISTES

L'Assemblée Générale en date du 13 mai 2022 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2023 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats, nets des Certificats Mutualistes auto-détenus.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2023 atteignent 2 154 K€ :

- 1 711 K€ ont été rachetés le 27 janvier 2023 soit 3,79 % des montants émis à cette date.
- 443 K€ ont été rachetés le 03 août 2023 soit 0,98 % des montants émis à cette date.

Ces titres ont alimenté le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus par GGE qui, net des souscriptions de l'exercice, s'élève à 2 709 K€ au 31 décembre 2023.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'année 2024 n'est pas une année élective pour le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- 2026 pour la société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Loïc Valichon
- 2028 pour la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, représentée par Madame Marine BARDON

4 – ANNEXES

4.1 – SINISTRALITE EXERCICE PUR

En K€	Réel 2022					2023				
	COTIS ex pur Acquises	charge ex. origine	S/C ex. origine	Charge ECR RGR	écrété	COTIS ex pur Acquises	charge ex. origine	S/C ex. origine	Charge ECR RGR	écrété
RISQUES										
Auto rc	69 759	53 413	76,6%	48 221	69,1%	72 660	77 013	106,0%	43 408	59,7%
Auto dom. mt	118 578	96 833	81,7%	88 329	74,5%	123 663	94 492	76,4%	93 286	75,4%
AJ & PJ	20 814	7 409	35,6%	7 409	35,6%	22 498	7 806	34,7%	7 806	34,7%
RC particuliers	10 823	7 797	72,0%	7 797	72,0%	11 643	3 084	26,5%	3 084	26,5%
ss total AUTO RC vie privée	219 974	165 452	75,2%	151 756	69,0%	230 464	182 396	79,1%	147 585	64,0%
Autres AP individuel	30 175	21 061	69,8%	21 061	69,8%	32 510	20 885	64,2%	20 885	64,2%
Autres AP collectives	2 961	4 238	143,1%	4 238	143,1%	3 148	3 324	105,6%	3 324	105,6%
Garantie Acc. Vie	14 648	12 695	86,7%	11 755	80,2%	15 968	9 034	56,6%	9 034	56,6%
ss total AP hors SANTE	47 784	37 994	79,5%	37 054	77,5%	51 626	33 242	64,4%	33 242	64,4%
R.C. agri.	6 591	2 417	36,7%	2 417	36,7%	7 090	4 577	64,6%	4 577	64,6%
R.C. des Professionnels non agri.	13 126	8 935	68,1%	8 935	68,1%	14 554	13 661	93,9%	8 026	55,1%
Rc atteinte à l'environnement	1 814	94	5,2%	94	5,2%	1 882	520	27,6%	520	27,6%
S/Total R.C. des Professionnels	21 531	11 446	53,2%	11 446	53,2%	23 526	18 759	79,7%	13 123	55,8%
Incendie / PE agri.	25 061	21 868	87,3%	21 868	87,3%	27 083	20 491	75,7%	20 207	74,6%
Incendie des Particuliers	32 159	30 072	93,5%	30 072	93,5%	35 187	39 350	111,8%	39 350	111,8%
Incendie des Professionnels non agri.	20 118	48 044	238,8%	17 741	88,2%	22 124	20 963	94,8%	20 963	94,8%
Dommages Agricoles	6 346	2 687	42,3%	2 687	42,3%	6 847	2 742	40,0%	2 742	40,0%
Dommages Particuliers	39 670	17 329	43,7%	17 329	43,7%	43 183	21 319	49,4%	21 319	49,4%
Dommages des Professionnels non agri.	14 558	6 479	44,5%	6 479	44,5%	16 094	7 737	48,1%	7 737	48,1%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	137 912	126 479	91,7%	96 176	69,7%	150 518	112 602	74,8%	112 318	74,6%
Branches du 1er Groupe hors santé	427 201	341 371	79,9%	296 431	69,4%	456 134	346 999	76,1%	306 268	67,1%
Santé simple	124 669	96 571	77,5%			130 416	99 955	76,6%		
Santé Groupe	13 555	11 042	81,5%			15 042	12 728	84,6%		
SS Total R. Santé	138 223	107 612	77,9%			145 458	112 683	77,5%		
Tempête	28 709	52 852	184,1%			31 754	21 781	68,6%		
Récoltes	25 857	24 488	94,7%			33 393	15 929	47,7%		
Catastrophes Naturelles	20 357	12 375	60,8%			22 216	8 751	39,4%		
SS Total risques Climatiques	74 923	89 715	119,7%			87 362	46 461	53,2%		
Construction	7 773	1 790	23,0%			8 698	2 560	29,4%		
Dépendance.	8	-	0,0%			8	-	0,0%		
Assistance	13 099	7 112	54,3%			14 063	7 981	56,8%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	-	-				-	-			
GAREAT	944	-	0,0%			1 105	-	0,0%		
Autres divers	74	-	0,0%			130	-	0,0%		
SS Total Autres risques	21 898	8 902	40,7%			24 004	10 541	43,9%		
TOTAL hors PSNEM	662 245	547 600	82,7%			712 959	516 683	72,5%		
dotation annuelle PSNM Construction		4 378							4 913	
EX. En COURS y c. PSNM	662 245	551 978	83,3%			712 959	521 596	73,2%		

4.2 – COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat - GRAND EST

En K€	Réel 2022	Réel 2023
COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA	666 993,6	718 135,0
<i>croissance CA en %</i>	<i>3,4%</i>	<i>7,7%</i>
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-551 978,2	-521 596,1
Gestion des rentes	11 985,5	12 672,7
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifest	516,8	-767,9
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	20 901,3	14 615,9
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	-518 574,6	-495 075,5
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	-6 851,2	6 480,9
TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-6 851,2	6 480,9
GMA : solde de réassurance sur affaires directes	-7 512,7	-63 080,8
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	-157,8	522,2
GMA	-7 670,5	-62 558,6
CLAMA	-3 765,4	-3 755,4
SOLDE DE REASSURANCE	-11 435,9	-66 314,0
<i>% réass / CA</i>	<i>-1,7%</i>	<i>-9,2%</i>
MARGE TECHNIQUE NETTE	130 132,0	163 226,5
<i>% Marge technique / CA</i>	<i>19,5%</i>	<i>22,7%</i>
PRODUITS FINANCIERS NETS	16 054,1	22 839,1
<i>2,4%</i>	<i>3,2%</i>	
FRAIS GENERAUX NETS yc taxes sr deggts	-142 260,5	-159 685,4
<i>Ratio FGx / CA</i>	<i>21,3%</i>	<i>22,2%</i>
Résultat avant Op. ex. et IS	3 925,6	26 380,2
Résultat exceptionnel	339,3	911,9
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 264,9	27 292,13
IS	-52,0	-3 505,0
RESULTAT NET SOCIAL	4 212,9	23 787,1

3- COMPTES ANNUELS 2023



N° 1082 04 06 - GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2023

ANNEXE 2023

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST - 31 DÉCEMBRE 2023

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



Groupama
GRAND EST

Groupama Grand Est

ANNEXE 2023

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1 Faits marquants de l'exercice.....	6
Note 2 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	7
Note 3 Principes, règles et méthodes comptables.....	7
Note 4 Actifs incorporels.....	13
Note 5 Placements.....	14
Note 6 Etat récapitulatif des placements.....	17
Note 7 Tableau des filiales et participations	18
Note 8 Créances.....	19
Note 9 Créances envers le groupe	20
Note 10 Compte de régularisation actif	21
Note 11 Variations des capitaux propres.....	22
Note 12 Provisions pour risques et charges.....	22
Note 13 Dettes.....	23
Note 14 Dettes envers le groupe.....	24
Note 15 Compte de régularisation passif	25
Note 16 Tableau des engagements reçus et donnés.....	25
Note 17 Ventilations des primes.....	26
Note 18 Ventilations des produits et charges de placements	27
Note 19 Commission de l'assurance directe	28
Note 20 Ventilation des charges de personnel	29
Note 21 Charge fiscale.....	31
Note 22 Impôts	32
Note 23 Produits et charges exceptionnels.....	33
Note 24 Autres produits et charges non techniques	34
Note 25 Consolidation.....	35
Note 26 Résultat technique par catégorie ministère	36
Note 27 Liquidation des provisions de sinistres	40
Note 28 Evolution des primes acquises et des sinistres	40
Note 29 Personnel.....	41
Note 30 Participation aux résultats techniques et financiers	41

Bilan - Actif

Postes du bilan (en K€)	Notes	2023	2022
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2 Actifs incorporels :		12 808	13 671
3 Placements :		1 005 256	961 760
3a Terrains et constructions		79 081	75 005
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		280 776	279 955
3c Autres placements		645 399	606 800
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
4 Placements des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		533 028	522 580
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		34 551	31 231
5b Provisions d'assurance vie			
5c Provisions pour sinistres (vie)			
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		411 133	389 493
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			
5g Provisions d'égalisation			
5h Autres provisions techniques (Vie)			
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		87 345	101 857
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte			
6 Crédances :		155 657	135 047
6a Crédances nées d'opérations d'assurance directe :		16 129	14 679
6aa Primes restant à émettre		5 315	4 797
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		10 814	9 882
6b Crédances nées d'opérations de réassurance		90 326	64 548
6c Autres créances :		49 202	55 820
6ca Personnel		200	197
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		406	85
6cc Débiteurs divers		48 596	55 538
6d Capital appelé non versé			
7 Autres actifs :		119 519	125 487
7a Actifs corporels d'exploitation		7 854	7 620
7b Comptes courants et caisse		108 956	115 746
7c Actions propres		2 709	2 122
8 Comptes de régularisation - Actif :		23 925	17 028
8a Intérêts et loyers acquis non échus		6 343	2 783
8b Frais d'acquisition reportés		14 062	11 918
8c Autres comptes de régularisation		3 520	2 327
Total de l'actif		1 850 192	1 775 572

Bilan - Passif

Postes du bilan (en K€)	Notes	2023	2022
1 Capitaux propres		589 481	567 011
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire		46 583	46 583
1b Primes liées au capital social			
1c Ecarts de réévaluation			
1d Autres réserves		177 070	176 442
1e Report à nouveau		147 188	144 931
1f Résultat de l'exercice		23 788	4 202
1g Ecarts résultant des changements de méthodes au 01.01.95			
1h Subventions d'investissement			
1i Ecart de dévolution		194 853	194 853
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes :		1 148 561	1 103 109
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		110 981	100 063
3b Provisions d'assurance vie			
3c Provisions pour sinistres (Vie)			
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		879 854	826 568
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			
3g Provisions pour égalisation		24 699	25 565
3h Autres provisions techniques (Vie)			
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		133 027	150 913
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges		10 080	8 929
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes :		100 043	94 229
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		2 086	3 032
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		18 929	15 071
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d Dettes envers des établissements de crédit		33 032	35 430
7e Autres dettes :		45 996	40 696
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise			
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		407	430
7ec Personnel		14 011	10 378
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques		18 447	17 720
7ee Créances divers		13 131	12 168
8 Comptes de régularisation - Passif :		2 027	2 294
Total du passif		1 850 192	1 775 572

Compte de Résultat technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2023

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	en K€
				Opérations nettes 2022
1 Cotisations acquises	735 306	275 104	460 202	427 360
1a Cotisations	746 223	278 424	467 799	432 082
1b Variations des Cotisations non acquises	-10 917	-3 320	-7 597	-4 722
2 Produits des placements alloués	10 788		10 788	7 813
3 Autres produits techniques	17 877		17 877	16 930
4 Charges des sinistres :	-548 963	-186 956	-362 007	-349 955
4a Prestations et frais payés	-495 676	-165 316	-330 361	-322 038
4b Charges des provisions pour sinistres	-53 287	-21 641	-31 646	-27 917
5 Charges des autres provisions techniques	17 886	14 513	3 373	-625
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-123 652	-35 824	-87 827	-76 742
7a Frais d'acquisition	-105 910		-105 910	-95 266
7b Frais d'administration	-17 741		-17 741	-13 997
7c Commissions reçues des réassureurs		-35 824	35 824	32 521
8 Autres charges techniques	-28 102		-28 102	-27 309
9 Variation de la provision pour égalisation	866		866	-800
Résultat Technique de l'assurance non vie	82 007	66 836	15 171	-3 328

Compte de Résultat non technique
Du 1er janvier au 31 décembre 2023

en K€

Libellés des comptes	2023	2022
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	15 171	-3 328
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	31 591	22 324
3a Revenus des placements	22 485	15 230
3b Autres produits des placements	6 318	1 706
3c Profits provenant de la réalisation des placements	2 788	5 388
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements	-8 491	-5 971
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 466	-2 730
5b Autres charges des placements	-5 928	-3 114
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-98	-127
6 Produits des placements transférés	-10 788	-7 812
7 Autres produits non techniques	3 080	3 739
8 Autres charges non techniques	-3 920	-4 738
9 Résultat exceptionnel	652	40
9a Produits exceptionnels	1 577	595
9b Charges exceptionnelles	-926	-555
10 Participation des salariés		
11 Impôts sur les bénéfices	-3 505	-52
Résultat de l'exercice	23 788	4 202

Tableau des engagements reçus et donnés

	Libellés des comptes	2023	2022	en K€
1	Engagements reçus	121	73	
2	Engagements donnés	-2 195	-10 470	
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-16	-36	
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-2 179	-10 434	
2d	Autres engagements donnés			
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0	
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers			
7	Encours d'IFT			
	Contrepartie des engagements	-2 074	-10 397	

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2023

- L'exercice a été marqué par la poursuite de la progression des cotisations acquises de + 7,7% (+3,4 % en 2022) et qui s'élève à 718,1 M€.

L'activité commerciale reste orientée à la baisse avec un solde annuel de - 5,5 M€, impacté par la hausse des résiliations.

- Dans la continuité de 2022, année la plus chaude que la France ait connue depuis le début du XXe siècle, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes sur notre territoire. Même si Groupama Grand Est a été épargnée par les tempêtes de fin d'année (Ciaran et Domingos) et sans connaître l'ampleur de la sinistralité 2022, la charge tempête 2023 reste à un niveau très élevé (21,8 M€ soit le deuxième plus haut sur le période 2013-2023). En revanche, la charge du métier récoltes recule nettement en 2023 et s'établit à 15,9 M€.

Le ratio Sinistres sur Cotisations (S/C) de l'exercice s'établit ainsi à 73,2 % en amélioration de 10,1 points par rapport à 2022 mais encore en dégradation de 5,3 points par rapport à 2021.

La sinistralité excédentaire reste également à un niveau très élevé avec l'enregistrement de six sinistres excédentaires pour un total de 49,3 M€ (dont un sinistre auto corporel de 27,4 M€).

Par ailleurs, les dégagements de provisions de sinistres sur les exercices antérieurs atteignent + 13,7 M€ (contre + 21,4 M€ en 2022). Ils incluent en particulier un bonide 13,6 M€ en Auto RC dans un contexte très favorable de hausse des taux qui compense les rechargements d'inflation.

- Les produits financiers s'élèvent à 22,8 M€ en 2023 en forte hausse de 6,8 M€ par rapport à 2022 suite aux réinvestissements faits par la Caisse Régionale à partir de 2022 dans un contexte de hausse des taux.

Le stock des plus-values latentes est également en hausse importante de 23,5 M€ par rapport à 2022, dont les titres obligataires (+ 27,1 M€), les fonds actions (+ 3,3 M€) et les titres de participations (+ 0,9 M€).

A l'inverse, le marché immobilier tant en France qu'en Europe subit le ralentissement de la croissance, la hausse des taux d'intérêts et de

l'inflation. Cela pèse sur les valorisations et les loyers.

Dans ce contexte, les modalités d'application du règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015 s'agissant des provisions pour dépréciation durable des placements immobiliers ont été revues et précisées.

Ont ainsi été provisionnés les immeubles et fonds immobiliers dont la moins-value latente à la clôture est inférieure à 85% de la valeur nette comptable, étant précisé que la valeur de marché utilisée pour le calcul sur les immeubles en direct correspond à leur valeur recouvrable.

L'application de ces modalités à la clôture 2023 se traduit par 6 dotations pour 2,2 M€ (3 immeubles et 3 fonds).

- Au cours de l'exercice 2023, Groupama Grand Est a pu clôturer les deux contrôles administratifs qui étaient encore en cours lors de la clôture de l'exercice 2022. Le contrôle de l'administration fiscale portant sur les exercices 2020 et 2021 se solde par des régularisations et rectifications à hauteur de 1 M€. Le contrôle Urssaf s'est soldé par une lettre d'observation, sans impact financier.

- L'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2023 a décidé de rémunérer les porteurs de Certificats Mutualistes à un taux de 3,10 % *prorata temporis*, soit 1 317 631,52 euros. Cette rémunération a été prélevée sur le compte de report à nouveau et versée aux porteurs sous forme de Certificats Mutualistes lorsqu'ils en ont fait la demande (pour 0,647 M€).

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2023 atteignent 2,154 M€.

Groupama Grand Est a continué le programme de commercialisation des Certificats Mutualistes auto-détenus lancé en septembre 2019. Sur 2023, ces souscriptions atteignent 0,898 M€.

Le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus, compte tenu de toutes ces opérations, s'élève à 2,709 M€ au 31 décembre 2023 contre 2,122 M€ en 2022.

- Les modalités de calcul de la Provision pour frais de gestion de sinistres ont été harmonisées au niveau Groupe. La méthode utilisée jusqu'alors est modifiée à la marge s'agissant du taux de chargement utilisé ainsi que de l'assiette des provisions techniques prise en compte (diminution de ces composantes). L'impact de cette modification au 31/12/2023 représente un produit de 3,9 M€.

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Note 3 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

➤ Choix des méthodes utilisées :

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et

réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La contribution au forfait patientèle est comptabilisée en élément du coût des sinistres.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 879,854 M€ au 31 décembre 2023. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie Groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

La provision pour frais de gestion de sinistres est déterminée à partir des frais réels et appliqués à l'assiette des PSAP. Le taux de frais de gestion correspond à la moyenne des taux de frais de gestion de sinistres des 3 derniers exercices. Ce taux correspond aux frais de sinistres répartis payables en run-off rapportés aux règlements écrêtés à 5 M€ par sinistre et 10 M€ par événement terrain. Ce taux est appliqué au volume des provisions techniques figurant au bilan, déduction faite des règlements intervenus le dernier mois de l'arrêté des comptes, des provisions FGAO et de la part des provisions excédant 5 M€ par dossier de sinistre ou 10 M€ par événement terrain (après écrêttement par dossier).

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien certifiées par un actuaire indépendant.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002. Ces provisions s'élèvent à 0,210 M€ au 31 décembre 2023.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Cette provision s'élève à 30,937 M€ au 31 décembre 2023.

Une Provision pour Risques en Cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est dotée pour 2,208 M€ au 31 décembre 2023.

Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 50,590 M€ au 31 décembre 2023 (dont 35,711 M€ au titre de la Provision pour Risques Croissants) :

- Les provisions mathématiques des rentes en service (13,121 M€) et provisions de sinistres à payer (1,758 M€), couvrant les sinistres en cours, ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 1,81 % (75 % du TME de 2,41 %).
- Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance – loi de décès des valides, lois d'incidence différencierées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux

technique de 0,90 % sur les anciens produits dépendance et de 0,50 % sur les produits actuels (Groupama Autonomie), visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurances peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision est en légère diminution pour s'établir à 18,883 M€ au 31 décembre 2023

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama Assurances Mutuelles (GMA). Ces rétrocessions sont calculées par GMA environ 10 jours avant la date d'arrêté des comptes, sur la base des opérations provisoires cédées par les Caisses Régionales. Elles font l'objet d'un calcul définitif et d'une régularisation éventuelle par GMA l'année suivante.

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à GMA. Elles sont arrêtées environ 10 jours avant la fin de l'arrêté des comptes et font l'objet d'un ajustement les derniers jours du mois en cas de survenance de sinistres tardifs significatifs.

2. Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composant, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour :

- Les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Participations intragroupe

La valeur comptable brute des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Grand Est s'élève à 270,1 M€.

Leur valorisation repose sur celle de GMA. Lorsque la valorisation de GMA rapportée au nombre de Certificats Mutualistes émis par GMA est supérieure à la valeur nominale du Certificat Mutualiste, la valeur de réalisation des Certificats Mutualistes GMA détenus par Groupama Grand Est est égale à la valeur nominale du Certificat Mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la Caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de GMA liée à des effets de valorisation de GMA se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des Caisses Régionales détenant des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. Ces titres font cependant l'objet d'une valorisation permettant de détecter éventuellement un besoin de Provision pour Dépréciation Durable, qui impliquerait de valoriser ces titres sous le prix de revient.

La valeur patrimoniale de GMA s'appuie sur :

- Une valorisation des actifs détenus par GMA (titres de participation et actifs de placement) ;
- Une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille ;
- La prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des Certificats Mutualistes GMA détenus par les Caisses Régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de GMA.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du Groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le Groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

Titres financiers

- Titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- Titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- Titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2023, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre

- Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient ;
- Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision est calculée selon les règles de détermination exposées ci-dessus.

Immobilier

- Immeubles et fonds immobiliers déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 10 % depuis la dernière dotation ou reprise ;

- Immeubles et fonds immobiliers en situation de moins-value latente de plus de 15%, par différence entre leur valeur recouvrable (valeur de marché pour les fonds et valeur issue de la méthode par capitalisation des revenus s'agissant des immeubles) et leur valeur nette comptable ;

Pour les immeubles mixtes (placement – exploitation) ainsi qu'indissociable d'autres immeubles attenant, le calcul est réalisé sur l'ensemble du site.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Le montant du stock de Provisions pour Dépréciation Durable sur titres et sur les immeubles au 31 décembre 2023 s'élève à 9,416 M€, en progression de 2,184 M€.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Groupama Grand Est étaie sur 3 exercices la dotation de la provision.

Cette provision n'a pas été dotée en 2023 et le stock est nul.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les frais d'acquisition de parts de sociétés immobilières et de fonds immobiliers (frais, commissions acquises et non acquises, rétrocessions de frais) sont comptabilisés en charges de placement.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique. Cette quote-part est calculée selon la part des provisions techniques nettes de cession dans les capitaux propres.

3. Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close technique) impacte le montant des créances à hauteur de 30,664 M€.

Engagements en matière de retraite et autres passifs sociaux

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont couverts en totalité par un contrat d'assurance à hauteur de 11,047 M€. Les engagements bruts s'élèvent à 9,865 M€, en diminution de 0,245 M€ sur l'exercice. En conséquence la surcouverture offerte par le contrat d'assurance augmente et s'élève à 1,183 M€.

Les engagements pour « jours anniversaires » s'élèvent à 3,061 M€ et ont fait l'objet d'une dotation complémentaire de 0,196 M€.

Les engagements pour « médailles du travail » s'élèvent à 0,654 M€ et ont fait l'objet d'une légère reprise de provision pour 0,004 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base des hypothèses suivantes :

- Un taux d'inflation annuel de 2,00 % ;
- Un taux d'actualisation de 4,20 % ;
- Une augmentation des salaires de 4,50 % en 2024, 4% en 2025 et 2026 puis 2% à compter de 2027 ;

- Un turn-over variable déterminé selon la tranche d'âge et le statut, allant de 0 % pour les cadres de plus de 55 ans à 8,20 % pour les non-cadres de 18 à 34 ans.

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre GROUPAMA GAND EST et GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête du groupe fiscal.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une actualisation au fur et à mesure de leur connaissance et évolution.

Au 31/12/2023 ces provisions s'élèvent à 10,080 M€, représentées par des :

- Provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail et jours anniversaires) pour 3,715 M€ ;
- Amortissements dérogatoires pour 4,856 M€ ;
- Provisions pour litiges pour 0,759 M€ ;
- Provisions pour contrôles fiscaux, impôts et autres risques pour 0,663 M€ ;
- Provisions pour charges futures pour 0,088 M€.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente un produit de 0,652 M€ et est représenté par des opérations sur l'exercice pour un produit net de 0,913 M€, par des produits et charges sur exercices antérieurs pour une charge nette de 0,001 M€ et par la dotation aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble du site de Dijon pour 0,260 M€.

Les autres produits non techniques sont de 3,080 M€ et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 3,920 M€ et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation des offres bancaires et immobilières, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Impôt sur les sociétés

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

La charge de l'impôt sur les sociétés, après imputation de déficits reportables, s'élève à 3,505 M€.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	87 287	1 311	1 311	5 047	1 644	90 690
Total	87 287	1 311	1 311	5 047	1 644	90 690

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	72 269			5 376	1 133	76 513
Total	72 269			5 376	1 133	76 513

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 348			22		1 369
Total	1 348			22		1 369

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	73 617			5 398	1 133	77 882
Total	73 617			5 398	1 133	77 882

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	13 670	12 807
Total	13 670	12 807

Note 5-1 : Les placements - Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	102 653	1 571	1 571	9 406	3 050	109 008
3a Parts de sociétés	23 275					23 275
Total	125 927	1 571	1 571	9 406	3 050	132 283

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	50 813	29	29	2 379	899	52 292
3a Parts de sociétés						
Total	50 813	29	29	2 379	899	52 292

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	109	102	102	909	109	909
3a Parts de sociétés						
Total	109	102	102	909	109	909

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	50 923	131	131	3 288	1 009	53 202
3a Parts de sociétés						
Total	50 923	131	131	3 288	1 009	53 202

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3a Immobilisations	51 730	55 806
3a Parts de sociétés	23 275	23 275
Total	75 005	79 081

Note 5-2 : Les placements - Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	274 186			1 178	933	274 431
3b Entreprises avec lien de participation	12 849					12 849
Total	287 035			1 178	933	287 280

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 132			234	38	1 329
3b Entreprises avec lien de participation	5 948				773	5 175
Total	7 080			234	810	6 504

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 132			234	38	1 329
3b Entreprises avec lien de participation	5 948				773	5 175
Total	7 080			234	810	6 504

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	273 054	273 102
3b Entreprises avec lien de participation	6 901	7 674
Total	279 955	280 776

Note 5-3 : Les placements - Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	606 843	53 060	53 060	473 777	433 218	647 402
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total	606 843	53 060	53 060	473 777	433 218	647 402

Tableau des amortissements

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers						
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total						

Tableau des provisions

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	43			1 960		2 003
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total	43			1 960		2 003

Tableau des amortissements et des provisions

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	43			1 960		2 003
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total	43			1 960		2 003

Tableau des montants nets

	Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3c	Placements financiers	606 800	645 399
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
	Total	606 800	645 399

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

en K€

Désignation des valeurs ou des actifs	Valeur brute	2023		2022		
		Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	132 283	79 081	129 349	125 927	75 005	132 423
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	288 318	281 771	282 022	288 073	280 950	281 240
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	82 509	80 550	88 305	78 442	78 442	80 516
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	32 995	32 995	37 594	30 649	30 649	33 292
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	417 748	417 218	392 383	369 619	368 327	320 457
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 112	1 112	1 112	1 095	1 095	1 095
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes						
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	112 000	112 000	112 000	126 000	126 000	126 000
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	1 066 965	1 004 726	1 042 764	1 019 806	960 468	975 024

2 - Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

Désignation des valeurs ou des actifs	Valeur brute	2023		2022		
		Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Terrains et constructions	106 937	53 736	99 204	100 837	49 915	103 284
Placement	46 328	28 078	46 691	42 485	25 058	49 976
Exploitation	60 610	25 658	52 513	58 352	24 856	53 308
2 Parts de sociétés immobilières	25 345	25 345	30 145	25 090	25 090	29 139
Placement	24 945	24 945	27 923	24 690	24 690	26 807
Exploitation	400	400	2 222	400	400	2 333
Total des placements immobiliers	132 283	79 081	129 349	125 927	75 005	132 423

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N°" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 2 556 352,48 € pour la dette amortie et à 2 026 559,54 € pour la prime de remboursement reprise.
Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 8 508 767,51 €.

Note 7 : Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	en K€				
	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	287 280	280 776		16	

Filiales et participations détenues à plus de 10%

Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	en K€	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	7 525				824	Chiffres 2023	
Foncière Viticole de Côte d'Or	1 207	15,21%	183	183		62		57	Chiffres 2022	
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149			1 575	247	Chiffres 2022	

Note 8-1 : Les Créances

Libellés	2023				2022				en K€
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	
6a Créances nées d'opérations d'assurance	11 072	2 748	2 309	16 129	9 455	3 323	1 901	14 679	
6aa Cotisations acquises non émises	5 315			5 315	4 797			4 797	
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	5 757	2 748	2 309	10 814	4 658	3 323	1 901	9 882	
6b Créances nées d'opérations de réassurance	90 326			90 326	64 548			64 548	
6ba Réassureurs	87 844			87 844	62 636			62 636	
6bb Cédantes	2 482			2 482	1 912			1 912	
6c Autres créances	48 860	342	49 202		55 499	321		55 820	
6ca Personnel	14	186		200	16	180		197	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	406			406	85			85	
6cc Débiteurs divers	48 440	156		48 596	55 398	141		55 538	
6d Capital appelé non versé									
Total	150 258	3 090	2 309	155 657	129 502	3 644	1 901	135 047	

Note 8-2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

Libellé	en K€	
	2023	2022
21 Assurés	10 814	9 882
22 Intermédiaires d'assurance		
23 Coassureurs		
24 Réassureurs	90 326	64 548
25 Cédantes		
Total	101 140	74 430

Note 9 : Créances envers le groupe

Libellé	Entreprises liées	2023		Entreprises liées	2022		
		Entreprises lien de particip.	Total		Entreprises lien de particip.	Total	
Capital souscrit non appelé							
Placements	273 102	7 674	280 776	273 054	6 901	279 955	
Actions, autres titres à revenu variable	273 102	7 674	280 776	273 054	6 901	279 955	
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe							
Prêts							
Dépôts auprès des établts de crédit							
Autres placements							
Créances pour espèces chez les cédantes							
Placements des contrats en UC							
Part des réassureurs dans les prov.tech	533 028		533 028	522 580		522 580	
Prov. Primes non acquises (Non vie)	34 551		34 551	31 231		31 231	
Provisions d'assurance vie							
Provisions pour sinistres (vie)							
Provisions pour sinistres (non vie)	411 133		411 133	389 493		389 493	
Prov.part des benef. et rist. (vie)							
Prov.part des benef. et rist. (non vie)							
Prov égalisation							
Autres prov. techniques (vie)							
Autres prov. techniques (non vie)	87 345		87 345	101 857		101 857	
Prov. des engts en unités de comptes							
Créances nées d'opér.d'ass.dir							
Sur les preneurs d'assurances							
Sur les intermédiaires d'assurances							
Sur les autres tiers							
Créances nées d'opér. de réass.	90 326		90 326	64 548		64 548	
Débiteurs divers	8 252	245	8 497	12 398	382	12 780	
Capital appelé non versé							
Comptes courants							
Intérêts et loyers acquis et non échus							
Autres comptes de régul - actif							
TOTAL	904 708	7 919	912 627	872 581	7 283	879 864	

Note 10 : Compte de régularisation Actif

		en K€	
	Libellés	2023	2022
A	Actifs réserve de propriété		
B	Compte de régularisation actif	23 925	17 028
Intérêts acquis non échus		6 343	2 783
Loyers acquis non échus			
Frais d'acquisition reportés Vie			
Frais d'acquisition reportés Non-Vie		14 062	11 918
Frais d'acquisition immeubles à répartir			
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices			
Décote-Obligation coté-Gar etat jvocir/Entreprise jvocir-jvr		2 556	1 003
Autres comptes de régularisation Actif		963	1 324
Evaluations techniques de réassurance			
C	Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Détail "Autres charges à répartir sur plusieurs exercices"

	Libellés	2023	2022
Indexation obligation cotées indexée		0	0
Charges constatées d'avance		907	964
Charges constatées d'avance - stocks		56	360
Total		963	1 324

Note 11 : Variations des capitaux propres

Libellés	2022	affectation résultat 2022	Rémunération n des Certificats Mutualistes	émissions nettes certificats mutualistes	variation 2023	en K€
1a Fonds d'établissement	46 582					46 582
1d Autres réserves	371 296	628				371 923
Réserve statutaire	70 222	628				70 849
Réserve spéciale PVLT 19%						
Réserve de capitalisation						
Réserves diverses	301 074					301 074
1g Ecart changement de méthode						
1e Report à nouveau	144 931	3 574	-1 318			147 188
1f Résultat de l'exercice	4 202	-4 202			23 788	23 788
Total	567 011		-1 318		23 788	589 481

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Libellés	Dotations	Reprises	2023	Dotations	Reprises	2022
Amortissements dérogatoires	260		4 855	298		4 595
Provisions pour litiges	312	138	759	30	520	586
Provisions pour risques	512		635			123
Provisions pour Charges	262	277	88	202	212	102
Provisions pour impôts	28		28			
Provisions pour pension	196	4	3 714		3 791	3 522
Total	1 571	419	10 080	530	4 524	8 928

Note 13 - 1 : Les dettes

Libellés	2023			TOTAL	2022			TOTAL	en K€
	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe									
7a Assurés	2 086			2 086	3 032			3 032	
Intermédiaires d'assurances									
Coassureurs									
Autres tiers									
Dettes nées d'opérations de réassurance									
Réassureurs									
Cédantes	18 929			18 929	15 071			15 071	
Autres intermédiaires									
Emprunts obligataires (dont convertibles)									
Dettes envers établissements de crédit									
7d Autres dettes	33 032			33 032	35 430			35 430	
7ea Titres de créances négociables par l'entreprise	43 564	2 407	25		38 241	2 430	25	40 696	
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		407		407		430		430	
7ec Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	13 986		25	14 011	10 353		25	10 378	
7ed Etat, sécurité sociale	18 447			18 447	17 720			17 720	
7ee Crédanciers divers	11 131	2 000		13 131	10 168	2 000		12 168	
Total	97 611	2 407	25	100 043	91 775	2 430	25	94 229	

Note 13 - 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

Libellés	2023	2022	en K€			
			Provisions	Factures non reçues	2023	2022
21 Assurés	2 086	3 032				
22 Intermédiaires d'assurances						
23 Coassureurs						
24 Réassureurs	16 867	11 893				
25 Cédantes	2 061	3 178				
Total	21 015	18 103				

Note 13 - 3 : Dettes fournisseurs

Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +	en K€
2022	-34,9	742,3	205,9	112,1	
2023	-36,5	14,0	276,9	438,7	

Note 14 : Dettes envers le groupe

Libellés	Entreprises liées	2023 Entreprises lien de particip.	Total	en K€					
				Entreprises liées	2022 Entreprises lien de particip.	Total			
Passif subordonnés									
Provision techniques brutes									
Prov. Primes non acquises (non vie)									
Provisions d'assurance vie									
Provisions pour sinistres (vie)									
Provisions pour sinistres (non vie)									
Prov.part des benef. et rist. (vie)									
Prov.part des benef. et rist. (non vie)									
Autres prov. techniques (vie)									
Autres prov. techniques (non vie)									
Prov. des engts en unités de comptes									
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires									
Dettes nées d'opér. d'ass. directes									
Dont envers preneurs d'ass.									
Dont envers interméd. d'ass.									
Dont envers autres tiers									
Dettes nées d'opér. de réassurance									
Emprunts Obligataires									
Dettes envers établis. de crédit									
Autres dettes	147	2 039	2 186	192	1 941	2 133			
Compte régularisation passif									
TOTAL	147	2 039	2 186	192	1 941	2 133			

Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2023	2022
B Compte de régularisation passif	2 027	2 294
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 027	2 294
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard				Total
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	
1 Engagements reçus		50		71	121
2 Engagements donnés		-1 095	-16	-1 085	-2 195
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			-16		-16
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		-1 095		-1 085	-2 179
2d Autres engagements donnés					
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		-1 045	-16	-1 013	-2 074

Note 17 - 1 : Ventilation des primes brutes émises

Libellés des comptes	2023	2022	en K€
Primes brutes émises	729 052	673 751	
Assurance directe en France	729 052	673 751	
Assurance directe dans CEE, hors France			
Assurance directe hors CEE			

Note 17 - 2 : Entrées et sorties de portefeuille

Libellés des comptes	2023	2022
Entrées de portefeuille		
Primes		
Sinistres		
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

Libellés	2023				2022				en K€
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	
3 Produits des placements	1 155		30 436	31 591		1 054		21 270	22 325
5 Charges des placements		187	8 304	8 491		257		5 714	5 972
Total des placements	968		22 132	23 099		797		15 556	16 353

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés	2023				2022				
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		182	2 284	2 466		184		2 546	2 730
5b Autres Charges de placements		5	5 923	5 928		73		3 041	3 114
5c Pertes provenant de la réalisation des placements			98	98				127	127
Total charges de placements	187		8 304	8 491		257		5 714	5 972

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés	2023				2022				
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	
3a Revenus des placements	1 155		21 330	22 485		1 054		14 176	15 230
3aa Revenus des participations									
3ab Revenus des placements			7 875	7 875				7 315	7 315
3ac Revenus des autres placements	1 155		13 455	14 610		1 054		6 861	7 916
3ad Autres revenus financiers									
3b Autres produits des placements		6 318	6 318					1 706	1 706
3c Profits provenant de la réalisation des placements		2 788	2 788					5 388	5 388
Total produits de placements	1 155	30 436	31 591		1 054		21 270	22 324	

Note 19 : Commission de l'assurance directe

Libellés	en K€	
	2023	2022
Commissions acquisition	9 299	9 301
Commissions d'administration	409	400
Commissions sur sinistres	917	810
Total	10 625	10 512

Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	66 638	9 710	14 984	12 259	2 221	446	106 258
Salaires	46 102	6 817	13 566	8 285	1 511	309	76 590
Pensions de retraite							
Charges sociales	19 469	2 738	5 334	3 777	673	128	32 119
Autres *	1 067	156	-3 916	197	36	9	-2 451
Charges externes	20 411	5 220	8 129	7 690	472	107	42 029
Impôts et taxes	7 680	1 166	2 287	4 511	257	53	15 954
Autres charges de gestion courante	9 644	-6	-2	660	-1	0	10 295
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-221	-47	-21	-16	-6	-3	-313
Dotations aux amort. et prov.	3 071	879	1 228	2 608	183	8	7 976
Total général	107 223	16 922	26 606	27 712	3 126	611	182 200

Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

Libellés	2023	2022
Salaires	76 590	68 455
Pensions de retraite		
Charges sociales	32 119	28 721
Autres	-2 451	-1 247
Total	106 258	95 930

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ANDREO Emmanuel	Administrateur	1 890	111	2 001
BOILLIN Sophie	Vice-président	29 720	9 436	39 156
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	12 190	6 081	18 271
BRAICHOTTE Marie-Noëlle	Administrateur	4 152	3 402	7 554
CATTET Marie-Pierre	Administrateur	3 866	2 148	6 014
DELAIRE Philippe	Membre du bureau	11 581	6 329	17 910
DOUXAMI Benoît	Directeur Général	55 085		55 085
FAUDOT Jean-luc	Membre du bureau	11 328	6 082	17 410
FISCHER Marie	Vice-président	35 122	8 458	43 580
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	11 328	10 144	21 472
GUILLAUME Didier	Directeur Général	358 274		358 274
LOSSER Rémy	Vice-président	29 928	7 473	37 401
LUX Dominique	Membre du bureau	1 023	3 581	4 604
MALESIEUX Thierry	Administrateur	3 650	1 588	5 238
MATHIEU Jérôme	Membre du bureau	11 328	5 493	16 821
MENONVILLE Aline	Administrateur	4 353	1 387	5 740
MICHEL Lucette	Administrateur	5 808	3 439	9 247
MINOT Nathalie	Administrateur	2 249	575	2 824
MORQUE Géraldine	Administrateur	3 539	1 342	4 881
OSTE Sophie	Administrateur	5 080	500	5 580
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	2 053	417	2 470
ROUSSEY Stéphane	Membre du bureau	11 768	6 977	18 745
SAPIN Corinne	Administrateur	14 024	92	14 116
SCHMITT François	Président	26 412	318	26 730
STEMART Jean-Louis	Vice-président	39 450	11 807	51 257
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	3 350	1 522	4 872
THIEBAUT Philippe	Membre du bureau	12 912	6 014	18 926
VARNEY Sari	Administrateur	4 214	249	4 463
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	11 328	4 440	15 768
WOLF Thierry	Administrateur	2 037	536	2 573
Totaux		729 042	109 941	838 983
Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation				
SCHMITT François		58 226	2 111	60 337
BOILLON Sophie		1 668	405	2 073
FISCHER Marie		4 601	167	4 768
LOSSER Rémy		33 035		33 035
STEMART Jean-Louis		6 360	705	7 065
Totaux généraux		832 931	113 329	946 261

Note 21-1 : Charge fiscale

Libellés des comptes	2023	2022	en K€
Impôts exigible	-1 171	482	
Impôts différés			
Provision N	4 270		
Provision N-1	406	-430	
Charge d'impôts	3 505	52	

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellés des comptes	2023	2022	
Report à nouveau précédent débiteur			
Perte de l'exercice			
Distribution			
Affectation aux réserves pour plus values long terme			
Affectation aux autres réserves	3 568	630	
Autres répartitions			
Affectation au compte du siège social			
Report à nouveau (bénéfice)	20 220	3 572	
Total	23 788	4 202	

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellés des comptes	2023	2022	
Report à nouveau précédent créditeur			
Bénéfice de l'exercice	23 788	4 202	
Prélèvement			
Prélèvement sur compte siège social			
Report à nouveau (perte)			
Total	23 788	4 202	

Note 22-1 : Société intégrée fiscalement

Libellés	en K€	
	2023	2022
Impôt sur les sociétés de l'exercice (hors groupe fiscal)	- 4 184	- 104
Impôt sur les sociétés lié aux filiales intégrées fiscalement	679	156
Charges d'impôt sur les sociétés de l'exercice	- 3 505	52

Note 22-2 : Ventilation impôts entre les opérations ordinaires et exceptionnelles

Répartition du montant global de l'IS	2023		2022
Résultat avant impôt			
Résultat courant	27 944	-	4 191
Résultat exceptionnel	652	41	
Impôts sur les bénéfices	3 505	104	
Intégration fiscale Caisses Locales	406	-	430
Intégration fiscale GMA	273	273	
Total	32 780	-	4 202

Note 22-3 : Montant des natures des crédits impôts

Répartition des Crédits d'Impôt	2023		2022
Crédit Impôt Mécénat	86	89	
Crédit Impôt Famille	12	12	
Crédit Impôt Bailleur	98	89	
Total	98	89	

Note 23-1 : produits exceptionnels

Libellés	2023	2022
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	4	8
Produits exceptionnels sur exercice en cours	1 187	57
Subvention Caisses Locales reçues pour recapitalisation		530
Produits exceptionnels Caisses Locales		-
Utilisation - reprise de provision charges exceptionnelles	317	-
Total	1 508	596

Note 23-2 : charges exceptionnelles

Libellés	2023	2022
Dotations aux amortissements dérogatoires	260	298
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	5	6
Charges exceptionnelles de l'exercice	632	128
Dotations provisions charges exceptionnelles	28	122
Total	926	555

Note 24-1 : Autres produits non techniques

Libellés	2023	2022
Commissions reçues de Groupama Asset		
Commissions reçues de Groupama Banque	332	517
Commissions reçues Groupama Epargne Salariale	476	672
Autres honoraires - commissions	1 796	1 606
Produits de cession d'actifs		40
Accompagne Groupama Projet Banque	309	749
Autres subvention reçues		
Vente de repas Restaurant Schiltigheim	168	154
Total	3 080	3 739

Note 24-2 : Autres charges non techniques

Libellés	2023	2022
Valeur Comptable Actifs Cédés	493	280
Commissions non techniques	176	175
Charges non techniques reparties	3 126	3 689
Taxe sur excédents provisions	124	593
Total	3 920	4 738

Note 25 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

SIRET 343 115 135 00026
Groupama.com

Note 26 : Résultat technique 2023 par catégorie ministère

Rubrique ministère	en K€				
	Dommages corporels	Collectifs (cat 21)	Automobile	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
Individuels (cat 20)	RC (Cat.22)				
1 Primes acquises	183 213	18 388	78 878	122 463	201 342
1a. Primes	187 197	18 383	79 998	124 077	204 075
1b. Variation des primes non acquises	3 984	-5	1 120	1 613	2 733
2 Charges des prestations	135 561	15 775	57 823	101 902	159 725
2a. Prestations et frais payés	133 056	15 323	50 621	102 613	153 234
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	2 505	452	7 202	-711	6 491
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	47 652	2 613	21 055	20 562	41 617
5 Frais d'acquisition	26 913	2 770	11 539	17 952	29 491
6 Autres charges de gestion nettes	6 992	701	2 987	4 637	7 623
B CHARGES D'ACQUISITION	33 905	3 471	14 526	22 589	37 115
7 Produits des placements	2 426	171	2 101	787	2 888
8 Participation aux résultats					0
C SOLDE FINANCIER	2 426	171	2 101	787	2 888
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	45 609	4 034	28 124	44 108	72 232
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	30 562	3 122	20 765	36 537	57 302
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	471	50	9 071	-6 797	2 274
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	4 942	445	4 355	6 761	11 115
D SOLDE DE REASSURANCE	-9 634	-417	6 067	-7 608	-1 541
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	6 539	-1 104	14 697	-8 848	5 850
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30 062	21	16 422	22 328	38 750
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	26 078	27	15 302	20 715	36 017
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	83 133	7 893	290 967	37 154	328 121
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	76 949	7 770	272 106	37 910	310 016
18 Autres provisions techniques (clôture)	68 481	3 629	53 724	45	53 769
19 Autres provisions techniques (ouverture)	72 160	3 300	65 383	0	65 383

Note 26 : Résultat technique 2023 par catégorie ministère

Rubrique ministère					en K€
	Dommages aux biens	Professionnels	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)	
	Particuliers (Cat.24)	(Cat.25)			
1 Primes acquises	106 857	60 356	86 035	253 248	
1a. Primes	109 500	60 855	86 119	256 474	
1b. Variation des primes non acquises	2 643	499	84	3 226	
2 Charges des prestations	76 288	42 062	47 784	166 134	
2a. Prestations et frais payés	64 346	46 945	49 129	160 420	
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	11 943	-4 883	-1 346	5 714	
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	30 569	18 294	38 251	87 114	
5 Frais d'acquisition	15 675	8 856	12 329	36 860	
6 Autres charges de gestion nettes	4 096	2 271	3 125	9 492	0
B CHARGES D'ACQUISITION	19 771	11 127	15 454	46 351	
7 Produits des placements	1 684	1 342	879	3 906	
8 Participation aux résultats	-	-	-	0	
C SOLDE FINANCIER	1 684	1 342	879	3 906	
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	42 580	24 205	48 089	114 874	
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	20 923	18 365	21 771	61 059	
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	1 076	-5 635	-4 728	-9 287	
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	
13 Commissions reçues des réassureurs	5 899	3 266	6 490	15 655	
D SOLDE DE REASSURANCE	-14 682	-8 209	-24 555	-47 446	
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	-2 200	301	-879	-2 778	
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	24 912	6 979	742	32 633	
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	22 269	6 480	658	29 407	
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	117 332	113 090	57 265	287 686	
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	104 012	118 015	58 535	280 561	
18 Autres provisions techniques (clôture)	7 031	5 843	9 200	22 074	
19 Autres provisions techniques (ouverture)	8 409	5 801	9 275	23 485	

Note 26 : Résultat technique 2023 par catégorie ministère

Rubrique ministère	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assitance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)	en K€
1 Primes acquises	22 176	2 158	12 978	14 036	321	
1a. Primes	22 507	2 163	13 227	14 392	338	
1b. Variation des primes non acquises	332	5	250	356	17	
2 Charges des prestations	16 321	-95	4 865	8 334	0	
2a. Prestations et frais payés	3 714	400	5 510	8 105	10	
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	12 607	-495	-645	229	-10	
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	5 855	2 253	8 113	5 702	321	
5 Frais d'acquisition	3 261	278	1 906	2 060	41	
6 Autres charges de gestion nettes	842	71	494	539	11	
B CHARGES D'ACQUISITION	4 103	349	2 400	2 599	52	
7 Produits des placements	193	97	184	3	1	
8 Participation aux résultats						
C SOLDE FINANCIER	193	97	184	3	1	
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	15 665	898	4 673	13 604	124	
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0	
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	2 537	234	1 614	7 710	3	
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0	
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	12 427	-406	-166	236	-3	
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0	
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0	
13 Commissions reçues des réassureurs	819	137	716	1 404	20	
D SOLDE DE REASSURANCE	119	-933	-2 509	-4 253	-105	
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	2 063	1 068	3 388	-1 148	165	
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	3 277	305	2 295	3 476	67	
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 945	300	2 045	3 120	50	
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	43 838	3 232	9 708	3 148	27	
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	29 983	2 520	10 353	2 920	37	
18 Autres provisions techniques (clôture)	47	8 909	0	0	0	
19 Autres provisions techniques (ouverture)	1 295	10 117	0	0	0	

Note 26 : Résultat technique 2023 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Transports (Cat.34)	Construction Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)	Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total
1 Primes acquises	1 279	594	8 262	17 215	735 210
1a. Primes	1 284	594	8 262	17 215	746 113
1b. Variation des primes non acquises	5	0	0		10 903
2 Charges des prestations	259	237	8 024	15 011	530 150
2a. Prestations et frais payés	237	150	3 828	11 634	495 620
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	22	87	4 196	3 377	34 530
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 020	357	237	2 205	205 060
5 Frais d'acquisition	189	101	1 220	819	105 911
6 Autres charges de gestion nettes	48	26	309	819	27 967
B CHARGES D'ACQUISITION	237	127	1 529	1 639	133 877
7 Produits des placements	3	56	860		10 788
8 Participation aux résultats					0
C SOLDE FINANCIER	3	56	860	0	10 788
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	485	192	2 666		275 057
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0		0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	70	-13	1 098		165 299
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0		0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	7	211	1 312		7 125
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0		0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0		0
13 Commissions reçues des réassureurs	74	33	456		35 816
D SOLDE DE REASSURANCE	-335	39	199	0	-66 818
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	451	326	-232	566	15 153
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	81	0	0		110 967
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	76	0	0		100 064
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	136	3 494	60 772	48 664	879 852
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	113	3 407	56 575	45 363	826 568
18 Autres provisions techniques (clôture)				815	157 723
19 Autres provisions techniques (ouverture)				739	176 478

Note 27 : Liquidation des provisions de sinistres

en K€

Libellés des comptes	2023	2022
Provisions pour risques en cours	2 206	2 339
Prévisions de recours à encaisser	45 926	41 473
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	826 568	724 745
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	243 215	200 971
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	556 659	492 117
BONI/MALI (=11-12-13)	26 694	31 657

Note 28 : Évolution des primes acquises et des sinistres

en K€

Libellés des comptes	2019	2020	2021	2022	2023
Exercice 2021					
Règlements	250 161	211 591	127 038		
Provisions	36 400	69 698	174 748		
Total des sinistres (S)	286 561	281 289	301 786		
Primes acquises (P)	434 726	437 515	459 704		
S/P	65,92%	64,29%	65,65%		
Exercice 2022					
Règlements	259 586	227 916	226 335	157 777	
Provisions	25 803	44 012	87 370	247 294	
Total des sinistres (S)	285 389	271 928	313 705	405 071	
Primes acquises (P)	434 736	437 559	459 878	476 232	
S/P	65,65%	62,15%	68,21%	85,06%	
Exercice 2023					
Règlements	263 609	233 727	244 888	286 621	137 070
Provisions	20 096	32 745	56 626	119 417	238 529
Total des sinistres (S)	283 705	266 472	301 514	406 038	375 599
Primes acquises (P)	434 739	437 405	459 621	477 127	515 726
S/P	65,26%	60,92%	65,60%	85,10%	72,83%

Note 29 : Personnel

Libellés des comptes	<i>nb</i>	
	2023	2022
Total personnel commercial	708	675
Direction	2	2
Cadres	109	105
Non cadres	597	568
Total autre personnel	1 022	992
Direction	10	10
Cadres	394	370
Non cadres	618	612
TOTAL DU PERSONNEL	1 730	1 667
Membres des organes d'administration	337	280
Rémunérations allouées exercice	337	280
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
Membres des organes de direction ou de surveillance	2 405	2 150
Rémunérations allouées exercice	2 405	2 150
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

Note 30 : Participation aux résultats techniques et financiers

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022	<i>en K€</i> 2023
I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE						
a) Fonds d'établissement	46 582	46 583	46 583	46 583	46 583	46 583
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE						
a) Cotisations de l'exercice	598 807	619 924	626 979	658 021	682 471	735 306
b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	-63 061	33 086	34 678	28 371	9 132	39 795
c) Impôts sur les sociétés	-1 235	-10 941	-9 638	-6 550	52	3 505
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	18 519	13 465	16 539	14 060	4 202	23 788
III PERSONNEL						
a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 512	1 525	1 573	1 590	1 626	1 691
b) Montant de la masse salariale	102 253	100 383	107 185	105 813	104 278	115 693
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 942	2 687	2 158	2 926	3 300	2 357

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2023



N° 1082 04 06 - GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST - 31 DÉCEMBRE 2023

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



Groupama
GRAND EST

GROUPAMA GRAND EST

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
21000 Dijon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux sociétaires,
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère déclaratif de certaines prestations santé exposé dans la note III.1. de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des certificats mutualistes	
<i>Risque identifié et principaux jugements</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
<p>Au 31 décembre 2023, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 270,1 M€ soit 14,6% du total bilan.</p> <p>Comme indiqué en note III.2. de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la valorisation des actifs détenus par cette dernière, ▪ la valorisation de son activité de réassurance, ▪ la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; ▪ Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; ○ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; ○ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan,

<p>valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; ○ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; ○ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaires ; ○ Enfin, nous avons vérifié que la note III.2. de l'annexe donne une information appropriée.
---	---

Évaluation des provisions pour sinistres non-vie

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Les provisions pour sinistres non-vie, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 879,9 M€, soit 45% du total bilan (contre 826,6 M€ au 31 décembre 2022), représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la partie III.1. de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pertinents pour l'audit relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; ▪ Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; ▪ Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retracant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; ▪ Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ; ▪ Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni / mali du dénouement) ;

<p>Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.</p> <p>Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.
--	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est par votre assemblée générale d'octobre 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2008 pour le cabinet EXCO SOCODEC.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO SOCODEC dans la 16^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse .

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon

EXCO SOCODEC

Loïc Valichon

Signé électroniquement le 25/04/2024 par
Loïc Valichon

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2023



N° 1082 04 06 - GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST - 31 DÉCEMBRE 2023

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



Groupama
GRAND EST

GROUPAMA GRAND EST

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2023**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
21000 Dijon

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2023**

Aux sociétaires,
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du Code des assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 25 avril 2024,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon

EXCO SOCODEC

Signé électroniquement le 25/04/2024 par
Loïc Valichon

Loïc Valichon

4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des Certificats Mutualistes 2023



N° 1082 04 06 - GROUPAMA GRAND EST

Exercice 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONDITIONS DE RACHAT DES CERTIFICATS MUTUALISTES

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST - 31 DÉCEMBRE 2023

GROUPAMA GRAND EST

101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 STRASBOURG Cedex



Groupama
GRAND EST

GROUPAMA GRAND EST

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans
lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés
au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine cedex

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
21000 Dijon

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux sociétaires,
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est et en exécution de la mission prévue par l'article L.322-26-9 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2023.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 13 mai 2022 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur un nombre maximum de certificats mutualistes fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes auto-détenus à la date où ce montant sera arrêté.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats de certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 2023.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Dijon, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon

EXCO SOCODEC

Signé électroniquement le 25/04/2024 par
Loïc Valichon

Loïc Valichon



**Rapport sur les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes
de Groupama Grand Est au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Assemblée Générale en date du 13 mai 2022 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2023 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats, nets des certificats mutualistes auto-détenus.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2023, Groupama Grand Est a exécuté ce programme de rachat en procédant au rachat de 215 395 certificats mutualistes, au prix unitaire de 10 €, correspondant à 2 153 950 €.

Ils ont été utilisés comme suit :

- Ces 215 395 certificats sont auto-détenus à la clôture représentant 2 153 950 €.

Fait à DIJON,
Le 14 février 2024

5- RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2024

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 17 MAI 2024

**CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
DU GRAND EST**

Les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est se sont réunis le vendredi 17 mai 2024 en Assemblée générale ordinaire à 10h50 au Centre Prouvé à Nancy (54), sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse régionale d'Assurances Mutualles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal
- 2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2023
- 3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4^{ème} résolution : Affectation du résultat
- 5^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 6^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2025
- 7^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 8^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 9^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

Introduction

Ce sont Mme Marie-Pierre Cattet, Administratrice de Groupama Grand Est, et M. Charles Hallard, Responsable marché finances et collaborateur de Groupama Grand Est, qui animent l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse régionale.

Le Président fait part de son plaisir d'être aujourd'hui avec l'ensemble des élus et des collaborateurs de Groupama Grand Est, dans le cadre de l'Assemblée générale qui se tient, cette année, à Nancy.

Il salue les personnes présentes dont :

- Mme Sylvie Le Dilly, Vice-Présidente de Groupama Assurances Mutualles et Présidente de Groupama Centre Manche ;
- M. Pascal Viné, Directeur de la DRIOM ;
- M. Olivier Péqueux, Directeur général adjoint en charge des activités internationales de Groupama Assurances Mutualles ;
- M. Alain Puech, vice-Président de Groupama d'Oc ;
- M. Michel Habig, ancien Président de Groupama Alsace ;

- M. Jean-Luc Wibratte, ancien Président de Groupama Grand Est ;
- M. Jean-Louis Barthod, Président de l'Amicale des Anciens Administrateurs de Groupama Grand Est ;
- M. Emmanuel Dalbarade, Directeur Audit de Groupama Assurances Mutuelles et futur successeur de Francis Bournigal à Groupama Grand Est ;
- Mme Marine Bardon et M. Loïc Valichon, Commissaires aux Comptes.

Puis le Président cède la parole à M. Benoît Douxami qui précise que cette Assemblée générale sera suivie d'une Convention réunissant l'ensemble des collaborateurs et élus.

Ce sera l'occasion pour lui de faire un premier bilan à l'issue de ses six mois de présence à Groupama Grand Est.

Le Président salue également les Présidents de Caisse locale, anciens et nouveaux, ainsi que les élus et collaborateurs participant à cette Assemblée générale.

En effet, ces 12 derniers mois, 17 nouveaux Présidents de Caisse locale ont pris leur fonction. Le Président ainsi que le Conseil d'Administration les félicitent pour leur implication.

Il profite de cet instant statutaire pour remercier également très chaleureusement les 20 Présidents sortants cette année, pour leur engagement et tout le travail déployé durant leur mandat.

Quant aux nouveaux collaborateurs, le Directeur général indique qu'ils sont 271 à avoir rejoint Groupama Grand Est.

Constitution du bureau

Le Président ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- M. Jean-Noël Lamiral, Président de la CL Is-Sur-Tille (21) ;
- Et Mme Véronique Chambert, Présidente de la CL Saint-Dizier et Perthois (52).

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance, M. Benoît Douxami, Directeur général.

Quorum

Il rappelle également que la présente Assemblée générale ordinaire doit statuer à la majorité des membres présents ou représentés.

En application des dispositions des articles 31 et 33 des statuts, pour délibérer valablement, elle doit réunir le quart au moins des Caisses locales, soit **61** Caisses locales sur un total de **243**.

Or, **88 %** des Caisses locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Interventions

Le Président rappelle que le rapport moral comprend toutes les données chiffrées arrêtées au 31 décembre 2023, validées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 16 février dernier mais aussi les faits marquants de l'exercice écoulé.

Le Directeur général souligne que 2023 a été marquée par l'inflation, une économie atone, peu d'événements climatiques mais un environnement délétère au niveau mondial. A Groupama Grand Est, sur le plan des ressources humaines, les grands sujets de 2023 portent sur les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), la signature d'un avenant sur l'accord d'intéressement et des difficultés de recrutement (entre 80 et 100 postes non pourvus) à l'instar de nombreuses autres entreprises françaises.

Un autre fait marquant concerne la qualité. Nous sommes très fiers de notre qualité de service même si elle s'est légèrement effritée notamment l'indice net de recommandation qui mesure la différence entre les clients très satisfaits et les clients insatisfaits. Nous avons en effet perdu 8 points entre 2022 et 2023.

Concernant le développement, le chiffre d'affaires progresse de 7 % d'une année sur l'autre. Nous avons une belle croissance en MRC (MultiRisques Climatiques) et Prairies.

Cependant, nous perdons 1 000 sociétaires et affichons un développement net négatif.

En conclusion, c'est donc une année en demi-teinte malgré la dynamique du réseau commercial. Le Directeur général évoque le travail réalisé par les équipes des Entreprises et Collectivités (derisking de 150 M€), des relations clients (+ 20 % de business en plus, 60 % de clients très satisfaits et + de 80 % de taux de décroché).

Quant aux produits distribués, ils représentent 20 M€ de rémunération en grande partie sur l'assurance-vie individuelle. La commercialisation du produit Expertisimo est un peu plus difficile du fait du contexte de l'immobilier. Celle du produit Désirio est en retrait. Les activités sur les ventes de services se développent sur le volet Télésurveillance des biens (Groupama Box Habitat).

A la demande de M. Hallard, le Président revient sur les aléas climatiques de 2023.

Notre ratio Sinistres sur Cotisations s'établit à 73,2 % en amélioration certes de + 10 points d'une année sur l'autre mais en dégradation de + 5 points par rapport à 2021.

Ce n'est donc pas une très bonne année.

Le dérèglement climatique va de plus en plus impacter des entreprises comme les nôtres. L'an passé, nous n'avons pas été directement touchés par des tempêtes ou inondations. L'année écoulée représente, en charge tempête, la deuxième année la plus touchée des sept dernières. Les réassureurs rendent le reste à charge des assureurs de plus en plus élevé.

Nous avons six sinistres importants à déplorer pour un montant de près de 50 M€ dont un sinistre Auto corporel de plus de 27 M€.

Nous devons mieux accompagner nos assurés tout en restant équilibrés sur nos risques.

L'assurance va coûter de plus en plus chère. Les pouvoirs publics ont décidé d'augmenter, au premier janvier prochain, le taux de la cotisation Cat Nat de près de 60 %. Nous allons le retrouver dans nos tarifs.

Le Directeur général revient sur les chiffres clés de 2023 :

Le chiffre d'affaires s'élève à près de 720 M€.

Notre marge technique est de 22,7 % des cotisations acquises.

Le ratio de frais généraux est de 22,2 %.

En 2023, notre ratio combiné s'établit à 99,76 %.

En d'autres termes, sur 100 euros de cotisations encaissées, nous sortons 20 centimes de marge. Ce qui est peu. Cela signifie que soit nos tarifs sont trop faibles, soit nous avons eu trop de sinistres par rapport aux primes perçues ou soit nos frais généraux sont trop élevés.

Quant au résultat social, il se traduit par un bénéfice de 23,78 M€, largement supérieur à celui de l'an passé grâce à nos produits financiers.

Ce bon résultat nous a permis d'avoir de l'intéressement et de renforcer notre marge de solvabilité à 320 % ; ce qui est un très bon chiffre.

Mme Cattet propose d'évoquer les faits marquants au niveau institutionnel puis opérationnel. Le Président revient sur la formation des élus. Il est en effet convaincu de l'impérieuse nécessité de leur montée en compétence. Ces derniers doivent être des challengers du Comité de Direction quand ils sont membres du Conseil d'Administration. Il ne s'agit pas d'être en opposition mais de pouvoir les questionner. La formation démarre à tous les niveaux car elle est capitale. C'est l'engagement que les élus se doivent d'avoir envers l'entreprise, nos collaborateurs et nos sociétaires.

Puis il cite les huit Commissions existantes à Groupama Grand Est : la Commission Assurance dont émane le GT Pro, la Commission Gestion des ressources des Caisses locales, la Commission Institutionnelle, la Commission Qualité de service aux sociétaires, la Commission Communication, la Commission Santé et la récente Commission Prévention.

Il remercie les Présidents et les élus qui font vivre ces différentes instances.

Il revient également sur l'organisation des balades solidaires afin de soutenir les associations luttant contre les maladies rares. L'an passé, nous avons ainsi pu récolter près de 72 000 euros de dons.

Plus récemment a eu lieu la première marche solidaire dans le Doubs, sous la pluie.

Il remercie toutes les personnes qui contribuent à la réussite de ces événements.

Le Directeur général rappelle que 2023 marque la fin de notre projet d'entreprise Cap#23 dont un bilan a été réalisé. Puis ont démarré les travaux préparatoires au futur projet d'entreprise qui sera dévoilé tout à l'heure.

A la demande de Mme Cattet, le Directeur général confirme que nous sommes engagés dans une démarche RSE qui se traduit par des actions concrètes telles que l'insertion de collaborateurs en situation de handicap, l'intégration de véhicules hybrides dans notre flotte automobile, les placements responsables, ...

De même, la certification TOP EMPLOYERS a été validée pour la 2^{ème} année consécutive et reconnaît ainsi nos avancées quant aux pratiques managériales.

M. Halliard propose au Directeur général d'évoquer le facteur concurrentiel que sont nos élus renforts.

Le Directeur général souligne que nous pouvons en effet nous appuyer sur notre réseau des 251 élus Renfort en cas de sinistres majeurs. Ils sont régulièrement formés, réactifs, se rendent sur le terrain et résolvent rapidement le dossier du sociétaire sinistré. C'est une vraie force dont nous devons être fiers.

Mme Cattet demande qu'en est-il de la qualité ?

Le Directeur général informe que nous avons obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 sur le périmètre « les activités du métier de Commercial de la Direction Développement » démontrant ainsi l'efficacité de la démarche Qualité mise en œuvre notamment au niveau de cette Direction.

Le Président indique que, durant l'année 2023, nous avons continué à faire vivre nos différents partenariats avec des organismes tels que les chambres de métiers et CCI, les CAPEB et autres corporations.

Il cite quelques actions phares en matière de mécénat avec la Croix-Rouge française du Bas-Rhin, l'ONG malgache, VoZaMa, ou l'association « les cadets de la Gendarmerie nationale de Côte-d'Or ».

Notre Caisse régionale, comme d'autres, soutient la Chaire Finagri, Chaire de l'IAE Paris – Sorbonne Business School, qui vise à accompagner la transition agroécologique, en développant des solutions innovantes de financement durable.

Nous avons par ailleurs participé au salon nancéen « Le livre sur la place », manifestation la plus importante de la rentrée littéraire.

Il profite de cette occasion pour remercier très chaleureusement les collaborateurs et élus qui œuvrent dans ces différents projets.

Mme Cattet invitent Mme Bardon et M. Valichon, Commissaires aux Comptes respectivement de PwC et d'Exco-Socodec, à la rejoindre sur scène.

Au préalable, Mme Bardon rappelle que l'objectif fondamental de leur mission consiste à obtenir une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes et surtout, que ces derniers ne comportent pas d'anomalies.

Concernant les comptes annuels, elle informe qu'à l'issue des travaux réalisés, ils ont émis un rapport de certification sans réserve. Dans ce dernier figurent deux points clés de l'audit portant sur des postes et états financiers plus importants que d'autres, à savoir les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale et les provisions pour sinistres à venir.

Ils ont également porté une attention particulière à toutes les vérifications spécifiques prévues par la loi et notamment aux informations figurant dans le rapport de gestion et pour lesquelles ils n'ont pas d'observation à formuler.

M. Valichon aborde les trois autres rapports. Le premier concerne les conventions réglementées : aucune nouvelle convention autorisée ou concue durant l'exercice.

Le second vise les contrats d'assurance souscrits par les Administrateurs auprès de la Caisse régionale.

Quant au dernier, il porte sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés durant l'année passée ; l'objectif étant de vérifier que les conditions de rachat données par l'Assemblée générale ont bien été respectées. Ce qui est bien le cas pour 2023.

M. Hallard communique la procédure pour procéder au vote des résolutions affichées à l'écran successivement.

Lors de l'émargement, un boîtier de vote a été remis à chaque élus qui devra s'exprimer pour chaque résolution en tapant 1 pour Oui, 2 pour Non et 3 pour Abstention.

Le Président demande aux élus de se prononcer par vote.

Puis, M. Douxami donne lecture des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de Groupama Grand Est du 1^{er} juin 2023, en approuve la rédaction sans observation.

Résultat du vote :

161..... voix pour

0..... voix contre

1..... abstention

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2023

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Résultat du vote :

171..... voix pour
2..... voix contre
1..... abstention

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Résultat du vote :

159..... voix pour
5..... voix contre
7..... abstentions

4^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023, soit 23 787 791,51 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts) soit 2 378 779,00 euros ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 1 189 390,00 euros ;
- au compte de report à nouveau pour 20 219 622,51 euros.

Résultat du vote :

161..... voix pour
3..... voix contre
7..... abstentions

5^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 1 674 460,13 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 4 %, par prélevement sur le compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que le paiement de la rémunération sera effectué conformément au choix du sociétaire.

Résultat du vote :
157..... voix pour
5..... voix contre
12..... abstentions

6^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2025

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45,2 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 18 mai 2016, ceci en application du programme de rachats de l'année 2025 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2025

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2025 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2025 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2025 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2025 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2025 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'assemblée générale autorise en outre le conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10% du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2025, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2025 sera de - 13,9 points par rapport à un taux estimé de 349 % avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2025, pour les rachats au titre de l'année 2025.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2025 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2025 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2025 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2026 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2025.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2025 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2025, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2025 comme suit :

- au 30 juin 2025 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2025 ; et
- au 31 décembre 2025 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2026.

Résultat du vote :

159..... voix pour

0..... voix contre

12..... abstentions

7^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs

L'Assemblée générale approuve pour l'exercice 2023 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration, soit 336 904,5 euros, dont 284 388 euros au titre de 2023.

Pour l'exercice 2024, l'Assemblée générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration à 335 000 euros.

Résultat du vote :

143..... voix pour

18..... voix contre

10..... abstentions

8^{ème} résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération de Haute-Marne, nomme en qualité d'Administrateur, M. Christophe Moniot, Président de la Caisse locale du Der, en remplacement de M. Stéphane Roussey, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de la 1^{ère} série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résultat du vote :

165..... voix pour

3..... voix contre

7..... abstentions

9^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.

Résultat du vote :

146..... voix pour

8..... voix contre

9..... abstentions

A l'issue de ce volet statutaire, s'ouvre la partie informative de l'Assemblée générale avec l'intervention de Mme Le Dilly qui indique que c'est un vrai plaisir pour elle d'être là aujourd'hui. Elle salue les élus et les collaborateurs, ravie de pouvoir partager ce moment important qu'est une Assemblée générale. C'est aussi un honneur d'intervenir à celle de M. Schmitt.

Puis est diffusée une vidéo sur les faits marquants 2023 du Groupe Groupama.

En préambule, Mme Le Dilly souhaite revenir sur **le contexte 2023** dont les impacts du climatique (tempêtes et inondations) ont représenté 1,3 Md€ de charges de sinistres, contre 1,5 Md€ en 2022. Certes cela représente une baisse de 200 K€ mais la réassurance de 2023 nous coûte beaucoup plus chère et ce qui reste à notre charge est de 968 M€ contre 770 M€ en 2022. C'est une situation qui va nous impacter de plus en plus à l'avenir.

Puis elle communique **quelques chiffres clés** :

- un chiffre d'affaires de 17 Mds€ en hausse de 6,9 % ;
- un résultat opérationnel économique de 627 M€ contre 306 M€ en 2022 ;
- un ratio combiné de 96,8 % en amélioration de 3,6 points ;
- un résultat net de 510 M€ ;
- les fonds propres s'élèvent à 9,9 Mds€, en augmentation de 1,1 Md€ ;
- un ratio de solvabilité à 267 % avec mesure transitoire.

Ces résultats sont solides mais nous devons rester vigilants et continuer à travailler sur l'amélioration de la satisfaction client et des gains d'efficience.

Cela a motivé les travaux engagés par le Groupe lors des Rencontres nationales à Biarritz en 2023. Le constat avait été fait que le changement climatique, les instabilités réglementaires et l'inflation mettaient en tension **notre modèle économique**.

Dès lors, pour atteindre notre ambition qui est de devenir le champion de l'accompagnement de nos clients, une démarche stratégique s'avérait nécessaire.

Un nouveau plan stratégique sera présenté à l'occasion des Rencontres nationales qui se tiendront les 06 et 07 juin, à Aix-les-Bains.

La 6^{ème} journée de la Dynamique mutualiste s'est tenue le 31 janvier dernier au cours de laquelle ont été identifiées trois priorités :

- les élus comme experts dans certains sinistres ;
- les élus pour faire remonter les réclamations ;
- les élus associés dans les parcours d'accueil des nouveaux sociétaires.

Groupama Grand Est bénéficie d'un réseau d'élus Renfort qui fait ses preuves.

Groupama Centre Manche était d'ailleurs venue l'an passé pour échanger sur ce modèle.

Elle a eu l'occasion de tester son nouveau réseau avec la tempête Ciara car il fallait réagir très vite grâce à 250 élus estimateurs.

Il est important de généraliser un tel dispositif qui marque notre différence mutualiste sur le terrain. De plus cela donne une vraie valeur à nos élus.

Mme Cattet demande quel est **notre rôle en tant qu'OPA** ?

Nous sommes le premier assureur agricole et participons aux instances agricoles telles que le CAF (Conseil de l'Agriculture Française) ou la CNMCCA (Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'Assemblée générale ordinaire à 11 h 55.

Signatures :

M. François Schmitt, Président

M. Benoît Douxami, Secrétaire de séance

Mme Véronique Chambert, Assesseur

M. Jean-Noël Lamiral, Assesseur

6- ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION



Groupama
Grand Est

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

A Schiltigheim, le 24 Juin 2024

(B.-) 
Benoît DOUXAMI
Directeur Général